



La lutte contre le terrorisme islamiste
(exemple d'AL-Qaida)

Mémoire de géopolitique
du Commandant Thierry BARNABE
dans le cadre du séminaire
« Criminalités transnationales »

Directeur : Commissaire Principal Migaux
Session 2001-2002

1- Mémoire de géopolitique (la lutte contre le terrorisme islamiste à travers l'exemple d' AL-QAIDA)

2-Commandant BARNABE Thierry (télémécanicien, armée de l'air)

3- avril 2002

4- Division D

5-Mémoire de géopolitique

6- L'effondrement du World Trade Center marque la première grande convulsion du XXIe siècle, le premier déchirement du monde globalisé.

Les dirigeants européens ont réaffirmé leur solidarité avec les Américains tout en ayant conscience que l'action militaire, indispensable, n'est pas la seule pour lutter contre le terrorisme international.

« Lors de la guerre du Golfe, 90 % des moyens mis en œuvre par les forces armées américaines étaient militaires, 10 % seulement relevaient d'une rétorsion financière, diplomatique ou commerciale. Cette fois, le ratio est inversé. Le militaire ne comptera que pour 30 %. » a déclaré dans le *Nouvel Observateur*, François Heisbourg, directeur de la *Fondation pour la Recherche stratégique*, en parlant de la lutte contre Al-Qaida et Oussama Ben Laden. *« Le reste sera une affaire de moyens financiers, politiques, policiers »*, et judiciaire...

7- Mots clefs : Terrorisme, Islamisme, Al-Qaida, Ben Laden, Afghanistan.

SOMMAIRE

1. Définitions :

1.1 la difficulté de définition du terrorisme :

1.2 islamisme à ne pas confondre avec islam :

1.3 qu'est-ce qu'Al-Qaida ?

2. Les actions dans le domaine judiciaire de la lutte contre le terrorisme islamiste :

2.1 un espace judiciaire européen :

2.2 la lutte contre la cybercriminalité :

2.3 restriction des libertés individuelles au niveau national :

2.4 un tribunal pour juger Al-Qaida :

3. Les actions dans le domaine policier de la lutte contre le terrorisme islamiste :

3.1 en France rôle de l'UCLAT et du CILAT :

3.2 Europol :

4. Les actions dans le domaine militaire de la lutte contre le terrorisme islamiste :

4.1 les conflits asymétriques :

4.2 l'action des Forces spéciales :

4.3 « la première stratégie c'est le renseignement » :

5. Les actions dans le domaine financier de la lutte contre le terrorisme islamiste :

5.1 la lutte contre les paradis fiscaux :

5.2 l'Union européenne renforce son arsenal juridique contre l'argent sale :

5.3 le rôle accru du Gafi :

5.4 renforcer la coopération internationale :

6. Les actions dans le domaine politique de la lutte contre le terrorisme islamiste :

6.1 réduire l'écart entre le Nord et le sud :

6.2 « il faut une nouvelle architecture de l'ONU » :

6.3 régler le conflit israélo-palestinien, « allégorie du malaise arabe » :

6.4 développer le dialogue entre le monde islamique et l'occident :

CONCLUSION

Introduction

« Lors de la guerre du Golfe, 90 % des moyens mis en œuvre par les forces armées américaines étaient militaires, 10 % seulement relevaient d'une rétorsion financière, diplomatique ou commerciale. Cette fois, le ratio est inversé. Le militaire ne comptera que pour 30 %. » a déclaré dans le Nouvel Observateur, François Heisbourg, directeur de la Fondation pour la Recherche stratégique, en parlant de la lutte contre Al-Qaida et Oussama Ben Laden. *« Le reste sera une affaire de moyens financiers, politiques, policiers »*, et judiciaire...

« Les alliés de la coalition devront surtout organiser des pools de renseignement, mettre en place une véritable coopération policière ».

« Pour combattre ce type de risque-terrorisme islamique- il faut une solidarité très forte entre les Etats ».

Déjà, au niveau européen, les évènements du 11 septembre ont donné un coup d'accélérateur à la construction de l'Europe judiciaire, policière et militaire, même si de nombreux problèmes subsistent à commencer par la définition même du terrorisme.

1. Définitions :

1.1 La difficulté de définition du terrorisme :

C'est une notion subjective et évolutive qui a fait l'objet de longues discussions non seulement aux Nations unies, où l'on a souvent porté plus d'attention aux causes et autres circonstances atténuantes, qu'à une définition positive. Les Etats- membres de l'Union européenne n'ont pas encore réussi à se mettre d'accord sur une définition, qui existe pourtant dans la convention du 10 janvier 2000 pour la répression du financement du terrorisme. Est considéré comme terrorisme *«tout acte destiné à tuer ou blesser grièvement un civil, ou tout autre personne qui ne participe pas directement aux hostilités, dans une situation de conflit armé, lorsque, par sa nature ou son contexte, cet acte vise à intimider une population ou à contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir un acte quelconque»*.

Mais cette définition ne fait pas l'unanimité. En effet, pour le Liban, par exemple, le Hezbollah¹ n'est pas terroriste. En l'ajoutant à la liste des organisations terroristes dont les avoirs doivent être gelés, le Département d'Etat américain a provoqué un tollé. Au Liban, où les autorités ont refusé de donner suite à la demande américaine, comme dans l'ensemble du monde arabe, l'organisation chiite libanaise est en effet devenue le symbole de la résistance à l'occupation israélienne. Le mot « terrorisme », considèrent-ils ne peut donc s'y appliquer. Cette perception n'est pas celle des Etats-Unis, qui lui reprochent à la fois le détournement d'un vol de la TWA en 1985 au cours duquel un militaire américain fut tué et pour lequel trois membres du Hezbollah sont recherchés par le FBI, ainsi que les opérations contre Israël.

De plus, le Hezbollah, fait également partie aujourd'hui de la vie politique libanaise puisqu'il représenté par neuf députés au Parlement libanais.

De passage récemment à Beyrouth, quatre membres du congrès américain ont suggéré que le Hezbollah mette fin à ses opérations terroristes. L'un d'entre eux- d'origine libanaise- Nick Rahall, a estimé que Washington reproche en réalité au Hezbollah *« les évènements des années 80, auxquels il était associé, s'il en était pas directement responsable »* allusion aux attentats contre le QG français du Drakkar en 1982 (80 morts) et les marines américains à Beyrouth en 1983 (245 morts).

¹ organisation chiite libanaise

En réponse, le gouvernement libanais qui veut ménager la Syrie, (qui soutient le Hezbollah), argue du fait que « *la résistance ne peut être considérée comme une organisation terroriste car elle n'opère pas hors du sol national* ».

La même ambiguïté existe sur l'interprétation du statut du PKK kurde, voire même dans une certaine mesure, le Hamas palestinien.

L'histoire a montré que de nombreux anciens « *terroristes* » sont devenus des hommes d'Etat respectés. Par exemple, et pour ne pas citer ceux issus de la résistance française : Menahem Bégin, ancien chef de l'Irgoun, devenu premier ministre d'Israël ; M. Abdellaziz Bouteflika, ancien « *fellagha* », devenu président de l'Algérie ; ou M. Nelson Mandela, ancien chef de l'ANC, devenu président de l'Afrique du Sud et Prix Nobel de la paix.

Comme principe d'action, le terrorisme a été revendiqué, au gré des circonstances, par de nombreuses familles politiques. Le premier théoricien à proposer, dès 1848, une doctrine du terrorisme est l'Allemand Karl Heinzen dans son essai *Der Mord* (le meurtre) dans lequel il estime que tous les moyens sont bons pour hâter l'avènement de la ... démocratie ! En tant que démocrate radical, Heinzen écrit : « *Si vous devez faire sauter la moitié d'un continent et répandre un bain de sang pour détruire le parti des barbares, n'ayez aucun scrupule de conscience. Celui qui ne sacrifierait pas joyeusement sa vie pour la satisfaction d'exterminer un million de barbares n'est pas un véritable républicain* ».

Cet exemple montre, par l'absurde, que même les meilleures fins ne justifient pas les moyens.

Plus récemment, dans une interview donnée pour le Nouvel Observateur, Mireille Delmas-Marty, professeur de droit à l'université de Paris-1, déclare : « *on se heurte depuis toujours à la difficulté de définir le terrorisme. Un résistant dans un pays occupé est-il terroriste ? Comment faire, comme le dira en 1948 le préambule de la déclaration universelle des droits de l'homme, pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression ?* » *La notion même de terrorisme n'est pas claire : chacun y met ses peurs, ses fantasmes et ses ennemis préférés. La solution passe, en mon sens, par une définition qui tiendrait compte du contexte politique (existe-t-il ou non des moyens démocratiques de se faire entendre ?) et de la proportionnalité des actes par rapport au but poursuivi. En la matière en tout cas, une justice internationale, tenant compte de toutes les cultures et traditions et offrant des réponses juridiques au nom de la*

collectivité internationale, serait la seule garantie d'impartialité et d'indépendance. L'indignation commune sur les atteintes à la dignité humaine peut faire espérer que des interdits universels soient non seulement énoncés mais progressivement imposés. Il faut créer une convergence entre la globalisation du commerce et celle des droits de l'homme, et il y a urgence à mieux organiser la communauté internationale, en respectant les cultures, les morales et les traditions des différents pays. L'Europe pourrait y contribuer en démontrant la possibilité, par hybridation des divers systèmes, de constituer un droit commun vraiment pluraliste ».

1.2 Islamisme à ne pas confondre avec islam :

Dans une interview au Point en date du 21 septembre 2001, Jacques Rollet, maître de conférences en sciences politiques à l'université de Rouen, explique que l'islamisme est un mouvement initié à la fin des années 20 en Egypte par Al-Banna, le fondateur des Frères musulmans, et son disciple Sayyid Qutb. *« Il s'agit de revitaliser la communauté musulmane en confortant une liaison stricte entre religion et politique et en faisant des fidèles des militants de l'islam ».*

Al-Banna et son disciple se réfèrent aux travaux d'un théologien syrien du XIV^e siècle, Ibn Taymiyya qui est l'un des premiers à insister sur le fait que la communauté musulmane doit garder l'unité la plus absolue. Ce qui explique un respect à la lettre de la charia et un combat contre *« les hypocrites, ceux qui veulent séparer le spirituel du temporel. L'islam étant la vérité, doivent être éliminés tous ceux qui nient cette vérité ou qui laissent une société vivre comme elle l'entend »*, c'est à dire *« avec des mœurs relâchés »*.

Mais il ne faut pas confondre islam (ou islamique) et islamisme. *« Le peuple de base n'est pas islamiste : il n'a jamais eu à penser ou à proposer une vision de l'islam. En clair, tout musulman n'est évidemment pas islamiste, mais tout islamiste est authentiquement musulman. Il est bien entendu que l'islamisme est une vision radicale de l'islam ».*

Le journaliste Xavier Ternisien écrit dans Le Monde du 9 octobre 2001 : *« L'islamisme ou l'islam radical est donc conçu comme une idéologie, un projet de société mêlant intimement les dimensions religieuse, sociale et politique. »*

1.3 Qu'est-ce qu'AL-Qaida ?

Al-Qaida a été créée par Ben Laden en 1998, après le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan. Ce terme signifie « la base » - base informatique, semble-t-il : le listing des anciens moudjahidine qui ont combattu l'Armée rouge. Al-Qaida désigne en fait deux réalités : la base logistique principale existant en Afghanistan, aujourd'hui largement détruite par l'opération américaine et les bases secondaires ; les réseaux autonomes par rapport à ce noyau central et originel, dispersés à travers le monde.

Il est très difficile de fournir une estimation du potentiel humain que représente Al Qaida. Selon un service de renseignement arabe (cité par le centre d'études de non-prolifération de Monterey), l'organisation représentait, avant les bombardements sur l'Afghanistan, 2830 personnes, dont 594 Egyptiens, 410 Jordaniens, 291 Yéménites, 255 Irakiens, 162 Syriens, 177 Algériens, 111 Soudanais, 63 Tunisiens, 53 Marocains et 32 Palestiniens.

Au total, d'après les informations données par M. Alain Richard², entre 5 000 et 20 000 combattants seraient passés par les quelque 12 camps d'entraînement dont disposer Al Qaida en Afghanistan, avant les bombardements.

Le type d'organisation d'Al Qaida est décentralisé : les réseaux fonctionnent comme des fédérations autonomes, des « franchises » pour reprendre le terme employé par les chercheurs de la fondation pour la recherche stratégique. La réactivation d'un lien vertical hiérarchique peut apparaître par intermittence de manière *ad hoc* (choix des cibles du 11 septembre par exemple).

De plus, cette structure franchisée applique un principe de spécialisation par pays. Ainsi en Europe, Al Qaida disposerait d'une quinzaine de responsables des différents aspects logistiques, répartis par pays. L'Italie serait utilisée pour la fourniture de faux papiers (permis de séjour, passeports falsifiés...) ; en Espagne, la contrebande permettrait de lever des fonds rapidement. La France jouerait le rôle de filière de recrutement, Londres étant, quant à elle, la capitale financière et idéologique. Dans le cas des attentats du 11 septembre, c'est l'Allemagne qui aurait servi de base arrière.

² audition de M. Alain Richard, le 20 novembre 2001.

2 les actions dans le domaine judiciaire de la lutte contre le terrorisme islamiste :

2.1 un espace judiciaire européen :

2.1.1 Eurojust :

Eurojust est une institution communautaire vouée à la coopération judiciaire. Chaque Etat membre y est représenté par un magistrat ou un procureur qui sert d'interface entre la justice de son pays et celle de ses voisins. Fonctionnant sous une forme provisoire depuis le 1^{er} mars 2001, l'institution « Pro-Eurojust » a déjà traité plus de 160 dossiers liés à la criminalité organisée transnationale. Avant même les attentats du 11 septembre, les cas les plus nombreux concernaient des affaires de terrorisme et de blanchiment d'argent (une vingtaine chacun), de trafic de drogue et de fraude.

Forum d'échanges permanent, « *Eurojust est là pour débloquer la situation ou réunir les protagonistes lorsque c'est nécessaire* », explique l'actuel représentant français Olivier de Baynat, ancien responsable des Affaires internationales au ministère de la Justice. En l'état, « Pro-Eurojust » a des prérogatives assez limitées. Il facilite la coopération en matière d'extradition et d'exécution des commissions rogatoires entre deux Etats membres, aide à la coordination entre magistrats nationaux. En juin 2001, une première réunion de coordination avait été organisée sur les réseaux du terrorisme islamique en Europe, en particulier sur la nébuleuse d'Oussama ben Laden, directement suspectée dans l'affaire de Strasbourg ainsi que dans une menace visant l'ambassade américaine à Paris. Jusque-là, l'entraide judiciaire passait par des canaux bilatéraux, non sans grincements et tiraillements. Mais pour avoir accès aux suspects arrêtés ou aux informations recueillies dans un pays voisin, il faut adresser une commission rogatoire à un magistrat. Désormais, Eurojust tend à devenir le cadre naturel de ces échanges : « *le choc provoqué par les attentats aux Etats-Unis a donné un coup d'accélérateur à l'Europe judiciaire* », souligne M. de Baynat.

Depuis qu'ils sont engagés dans leur guerre contre Oussama Ben Laden, les Américains trouvent un attrait tout particulier à Eurojust : ils aimeraient y disposer d'un guichet unique où rassembler des informations sur les enquêtes en cours en Europe. Mais les législations nationales sur le secret de l'instruction et la protection des données privées interdisent une telle procédure simplifiée. Michèle Cominx, procureur national belge et

présidente en exercice du cénacle européen, recherche une formule de coopération avec le FBI. Eurojust à terme, servira de passerelle judiciaire entre la justice outre-Atlantique et celles des pays de l'Union européenne.

Au début de l'année 2002, l'unité définitive d'Eurojust fonctionnera. L'institution doit être officiellement installée en tant que structure permanente de l'Union européenne. Les Quinze se disputent encore sur la ville qui accueillera son siège, mais il est acquis que l'équipage restera léger (une cinquantaine de salariés, contre 250 pour Europol) et peu coûteux (3,5 millions d'euros de budget de fonctionnement, les Etats continuant à payer leurs magistrats détachés). Jusqu'à nouvel ordre, qui sonnerait l'avènement d'une Europe fédérale, Eurojust n'a d'autre vocation que de fournir aux quinze « *un point d'observation et un outil de facilitation* ». Mais la « *tactique du grignotage* » est en marche. Si l'on veut un instrument efficace, il faudra sans doute confier aux magistrats d'Eurojust des pouvoirs comme l'accès aux casiers judiciaires, le traitement direct des commissions rogatoires ou l'ouverture d'enquêtes.

La volonté politique existe pour installer définitivement Eurojust. Il reste aujourd'hui à préparer le monde judiciaire à cette évolution.

2.1.2 Les défis d'un espace judiciaire européen :

Le premier défi consiste à produire des normes communes dans des matières auxquelles les opinions publiques nationales sont très sensibles, comme l'asile, l'immigration ou le trafic de drogue, et des champs législatifs qui relèvent traditionnellement de la souveraineté nationale. Le principal point de blocage concerne, fort logiquement, l'harmonisation des sanctions pénales ; pendant dix mois, une loi européenne sur la traite des êtres humains n'a ainsi pu être adoptée, parce que les ministres ne s'entendaient pas sur le nombre d'années de prison devant être encourues par les trafiquants.

Il faut dire que les pratiques nationales sont fort différents. Les peines sont beaucoup plus légères dans les pays nordiques que dans le reste de l'Europe, mais elles y sont exécutées intégralement. Dans certains Etats comme la Belgique, en revanche, les condamnés sont libérés au tiers de leur peine. Les ministres de la justice refusent de détruire la cohérence interne de leurs codes pénaux en intégrant une norme négociée à quinze.

Les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche et du Danemark ont fait savoir, à l'occasion de la discussion sur la lutte contre le terrorisme, qu'ils ne veulent plus harmoniser les sanctions selon la méthode proposée par la commission européenne. Celle-ci consiste à fixer le « *socle minimal d'une peine maximale* », soit le plafond en dessous duquel les juges ne peuvent descendre lorsqu'ils ne trouvent pas de circonstances atténuantes-les Etats ayant toujours la possibilité de fixer des plafonds plus élevés. Ces trois Etats réfractaires demandent que les lois européennes se contentent de fixer trois fourchettes de gravité, les législateurs nationaux se chargeant ensuite de définir les peines encourues. Il semble donc difficile de parler d'harmonisation européenne si un même crime est passible de vingt années de prison en Espagne et de cinq au Danemark.

Le second défi posé par la création d'un espace judiciaire européen concerne la reconnaissance mutuelle des décisions de justice, dont le conseil européen de Tampere a affirmé qu'elle devait devenir « *la pierre angulaire de la coopération* ». La manière dont les discussions achoppent sur le mandat d'arrêt européen-destiné à rendre automatique l'extradition- montre que les quinze ne sont pas prêts à reconnaître leurs décisions de justice respectives. Cette défiance à quinze devient carrément de l'hostilité lorsqu'est évoquée l'adhésion des pays candidats. Va-t-on aveuglément livrer aux anciens pays communistes leurs ressortissants, alors que leurs systèmes judiciaires ne sont pas encore considérés comme respectueux des droits fondamentaux de la personne ?

Les organisations de défense des droits de l'homme craignent que l'harmonisation se fasse au détriment des régimes les plus libéraux. « *Il est arrivé qu'un pays négocie avec les autorités espagnoles l'extradition des membres de l'ETA, pour qu'ils ne soient pas remis à la garde civile, car il y avait des problèmes de torture* », rappelle Philippe Hensmans, directeur de la section belge d'Amnesty International

2.1.3 les difficultés de la création d'un mandat d'arrêt européen :

Le mandat d'arrêt européen doit permettre à un juge d'obtenir la livraison d'un suspect dans un délai de quatre-vingt-dix jours, évitant ainsi les lenteurs des actuelles procédures d'extradition. Ce mandat suppose d'abandonner le principe de la double incrimination, qui consiste à vérifier que le crime reproché est aussi répréhensible dans le pays où le suspect a été arrêté. « *Chaque Etat membre reconnaît, à travers ce principe,*

l'intégralité de la législation pénale des autres Etats membres, mais aussi accepte d'assister ceux-ci pour la faire respecter » écrit la Commission européenne.

Le projet européen implique donc d'avoir confiance en la justice de l'autre. Pour la Commission, dans une Union qui partage les mêmes valeurs, la même charte des droits fondamentaux, et dispose à Luxembourg de sa propre Cour de justice, le temps de la méfiance est révolu. Et pour pallier la divergence des codes pénaux, le projet du mandat européen prévoit que chaque pays puisse inscrire sur « une liste négative » les infractions qui ne pourront pas faire l'objet du mandat d'arrêt européen. On y retrouverait notamment des infractions dépenalisées, comme aux Pays-Bas l'euthanasie ou la consommation de cannabis. Cette méthode conduirait également à exclure l'extradition d'une Irlandaise poursuivie pour avoir avorté dans son pays ou commis un blasphème. Mais certains Etats craignent ne pas avoir le temps de recenser, parmi les milliers de faits répréhensibles dans leur arsenal juridique, ceux qu'ils veulent exclure du mandat européen.

Une solution, proposée par la France, consisterait à établir une liste positive des cas concernés par le mandat européen. Le risque, si celle-ci est trop courte, est de nuire à l'efficacité de la lutte contre la criminalité, les filières étant souvent remontées à partir d'infractions apparemment mineures.

Pour le député européen Adeline Azan, ces mesures vont « *donner un coup d'accélérateur à l'harmonisation pénale en Europe* ».

Mais il paraît essentiel d'aller encore plus loin, en mettant en place un parquet européen, comme le propose le projet de « *Corpus juris* » de 1997. Un procureur européen dirigerait l'enquête, des juges en chambre préliminaire contrôleraient les actes de la phase préparatoire au procès. Pour faciliter la preuve lors du jugement, il faut en effet unifier les règles applicables à l'enquête, plutôt que de jongler entre quinze et bientôt vingt procédures différentes.

2.2 La lutte sur la cybercriminalité :

2.2.1 Une convention sur la cybercriminalité voit le jour

La première convention internationale contre la cybercriminalité a été conclue le 23 novembre 2001 à Budapest. Un nombre record de 30 pays dont la France l'a signée pour renforcer la lutte contre le terrorisme. En préparation depuis quatre ans, cette convention constitue le premier outil juridique contraignant sur l'Internet. Cette convention s'attaque aux infractions contre la confidentialité et l'intégrité des systèmes. Le conseil de l'Europe étudie également les moyens de décrypter les messages terroristes. La convention qui entrera en vigueur lorsque cinq pays dont trois du Conseil de l'Europe, l'auront ratifiée, permettra de réagir aux actes terroristes commis contre les systèmes informatiques et de rassembler des preuves électroniques sur les infractions liées au terrorisme, a déclaré Hans Christian Krueger, secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe.

2.2.2 Le système Carnivore et « Magic Lantern »:

Dès l'après-midi du 11 septembre, le FBI a demandé aux principaux fournisseurs d'accès américains et aux grands serveurs de messagerie (Hot-mail, AOL, Earthlink etc) de l'autoriser à brancher sur leurs machines son logiciel de surveillance de réseau Carnivore, capable non seulement de filtrer tous les e-mails mais aussi de surveiller l'ensemble des connexions d'un internaute.

De plus, toujours aux Etats-Unis, il est question que tous les logiciels de chiffrement diffusés soient dotés d'une « backdoor » (porte arrière) permettant aux services de sécurité de décrypter clandestinement les messages.

A côté de Carnivore, le FBI a mis au point un nouvel espion électronique surnommé « Magic Lantern ». Virus de la famille des chevaux de Troie et de l'espèce des *keyloggers*, il utilise le courrier électronique pour s'installer sur un ordinateur. Ensuite, il surveille et garde en mémoire les lettres ou les chiffres tapés sur le clavier par l'utilisateur de la machine. Au final, le mouchard extrait en toute discrétion les informations qu'il a recueillies.

Utilisé par les pirates informatiques ou pour de l'espionnage économique, ce type de logiciel doit faciliter le travail des enquêteurs du FBI désirant déchiffrer des documents dont le cryptage est trop difficile à casser. « Magic Lantern » leur permet d'intercepter les mots de passe et les clefs utilisées pour crypter les messages.

2.2.3 Création d'un nouvel office central français :

Le premier octobre 2001, le ministre de l'Intérieur a inauguré l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information, l'OCLIT, formule rénovée de l'ancien « Clic ». Cet office placé au sein de la sous-direction des affaires économiques et financières de la police judiciaire, doit désormais jouer un rôle central dans les enquêtes impliquant des nouvelles technologies, notamment la délinquance et la criminalité liées à l'Internet. L'office prêtera une attention toute particulière aux sites islamistes prosélytes : repérage des sites, localisation et démantèlement des réseaux, perquisitions informatiques (analyse du disque dur)...

Par exemple, si demain un courrier électronique venant d'Afghanistan, contient des menaces terroristes, le magistrat en charge du dossier pourra demander à l'OCLIT d'enquêter pour vérifier l'information, remonter à l'origine du courrier électronique, décrypter éventuellement les données codées et communiquer l'ensemble de ces pièces aux services spécialisés, la Division nationale antiterroriste, par exemple.

2.3 Restriction des libertés individuelles au niveau national :

2.3.1 Etats-Unis, « c'était un pays où tout le monde venait, nous devons changer » :

Comme suite aux attentats du 11 septembre, l'attorney général (ministre de la justice) John Ashcroft, contre l'avis des associations des droits de l'homme réclame de nouveaux pouvoirs répartis en quatre chapitres :

- Etrangers : rendre illimitée la durée pendant laquelle un étranger en situation irrégulière peut être détenu sans être expulsé du territoire ni présenté à un juge ;
- Surveillance des communications : la législation actuelle permet aux policiers de demander à un juge l'autorisation de placer sur écoute une ligne téléphonique. Si la personne visée par cette surveillance, utilise une autre ligne, une nouvelle demande doit être présentée. Le gouvernement souhaite que pour une même personne, les écoutes puissent s'étendre à l'ensemble des moyens de communications (téléphones fixes ou portables, messagerie Internet)

- Echanges de preuves : les écoutes ou tout autre enregistrement de conversations effectués par les services de police d'autres pays sont sans valeur devant la justice américaine. Le gouvernement demande que de tels documents puissent être produits devant un juge ou un jury pour obtenir l'inculpation ou la condamnation d'une personne dans le cadre de procédures concernant des faits ou des projets d'actes terroristes ;
- Coopération police-renseignement : le ministre de la justice veut mettre fin à l'interdiction faite aux services de police judiciaire de communiquer aux services de renseignement les informations qu'ils ont recueillies dans le cadre de leur enquête. La justification de cette interdiction est d'empêcher les agences de renseignement d'engager des actions contre des personnes qui n'ont pas encore été jugées ou qui ont été relaxées.

2.3.2 Grande-Bretagne : intransigeance et pragmatisme :

En Grande-Bretagne, la création d'une carte d'identité nationale obligatoire a sérieusement été à l'étude. Mais son introduction serait très coûteuse (estimée entre 6,3 milliards et 10,6 milliards de francs) et largement inefficace contre des terroristes qui n'auraient pas de mal à fabriquer des faux.

En revanche, David Blunkett, le ministre de l'intérieur a annoncé les grandes lignes des mesures urgentes qu'il envisage en vue « *de dissuader et perturber le travail des terroristes* » :

- la procédure d'extradition qui dure souvent plusieurs années, va être révisée et accélérée ;
- les institutions financières seront contraintes de signaler toute transaction soupçonnée d'avoir un lien avec une organisation terroriste ;
- les transporteurs aériens et maritimes devront conserver, pour un usage éventuel par la police, les informations sur leurs passagers et sur le fret.

De plus, le ministre de l'intérieur a annoncé des réformes dans les domaines suivants :

- l'immigration : intransigeance avec les trafiquants et pragmatisme avec les immigrants économiques ; « *la Grande-Bretagne ne peut pas devenir une forteresse* ». Le système des permis de séjour sera assoupli. Ainsi, les immigrants utiles-médecins ou enseignants, par exemple- pourront s'installer plus facilement et les étudiants travailler plus rapidement.
- le droit d'asile : sa législation sera durcie mais les demandeurs d'asile n'ayant pas commis de crimes ne seront plus placés en détention dans des centres spécialisés ;
- la liberté de parole : la loi punira « l'incitation à la haine religieuse ».

2.3.3 Allemagne : remise en vigueur du quadrillage informatique

Pour reprendre les méthodes qui avaient donné de bons résultats dans les années 1970 dans la lutte contre le groupe anti-impérialiste Rote Armee Fraktion (RAF, Fraction armée rouge), le gouvernement a remis en vigueur un « *quadrillage informatique* » qui prévoit l'examen systématique de fichiers administratifs divers, tels que le fichier des étrangers qui comportent quelque douze millions d'enregistrements, ceux des universités, des caisses d'assurance maladie ou encore celui des clients de la compagnie d'électricité...

Parallèlement, le ministre de l'intérieur et de la justice envisage de favoriser l'échange de données entre les différents landers, et pour cela, d'abolir les textes ou les pratiques qui y font obstacle. Il est aussi question de permettre aux autorités policières de se saisir plus rapidement qu'auparavant de dossiers qui n'en sont qu'au stade du soupçon ; d'assouplir le secret bancaire ; de réformer la procédure d'octroi des visas qui, contrairement à la France, n'est pas centralisée et demeure de la responsabilité des ambassadeurs et des consulats ; d'exiger des étrangers leurs empreintes digitales, voire d'étendre l'obligation aux Allemands eux-mêmes qui pourraient bientôt être nantis de nouveaux papiers d'identité. Certains, enfin, entendent rendre plus sévères les contrôles sur les étrangers en instance de naturalisation, alors que d'autres parlent de réexaminer le statut de tous les étrangers.

2.3.4 France : de nouvelles dispositions juridiques

La commission des lois du Sénat a adopté, le 10 octobre 2001, le dispositif du gouvernement français visant à renforcer le projet de loi sur la sécurité quotidienne, malgré

les inquiétudes exprimées par plusieurs associations telles que la Ligue des droits de l'Homme, le Syndicat de la magistrature ou celui des Avocats de France. Les nouvelles mesures seront applicables jusqu'à la fin 2003.

Daniel Vaillant a souligné « *qu'il n'est pas attentatoire aux libertés que de lutter contre le terrorisme* ». La sécurité collective, a-t-il expliqué, « *n'est pas l'ennemie de la liberté individuelle. Elle en est une des conditions d'exercice.* »

M. Vaillant entend ainsi réprimer le commerce illicite des armes mais également le trafic des stupéfiants qui alimente, le financement des actions terroristes. La mesure la plus emblématique concerne la fouille des véhicules. L'énoncé tient compte de la décision du Conseil constitutionnel du 18 janvier 1995 précisant que pour « *de telles opérations, qui mettent en cause la liberté individuelle, l'autorisation d'y procéder doit être donnée par l'autorisation judiciaire.* » En l'occurrence, c'est le procureur de la République qui devra donner son aval.

M. Vaillant compte également autoriser les perquisitions au cours d'une enquête préliminaire sans le consentement de la personne alors que cette possibilité n'est réservée pour l'heure, qu'aux enquêtes de flagrance ou au cours d'une information. « *Les parquets hésitent le plus souvent à ouvrir une information, qui constitue une procédure particulièrement lourde, uniquement pour permettre une perquisition* », estime le ministre de l'intérieur.

Par ailleurs, M. Vaillant propose de renforcer les contrôles de sécurité autour des « *accès à des lieux sensibles (aéroports ou ports) ou accueillant du public (les grands magasins et les rencontres sportives à risque par exemple)* ».

Le gouvernement souhaite élargir les attributions des agents de sécurité privée en charge du contrôle des personnes et des bagages. Sous certaines conditions, ils pourront examiner les bagages et procéder à des palpations. Un décret en conseil d'Etat fixera les modalités d'application de cette disposition.

Enfin, le gouvernement propose de doter les juges des moyens de centrer « *plus efficacement* » l'utilisation à des fins criminelles des nouvelles technologies de la communication comme les réseaux numériques et l'Internet « *au cœur des échanges d'informations entre les membres d'un réseau terroriste* ».

Les fournisseurs de prestations cryptologie seront tenus de remettre les conventions permettant le déchiffrement des données aux autorités administratives habilitées à réaliser des interceptions sous peine de sentences pénales.

2.4 Un tribunal pour juger AL-Qaida :

2.4.1 la Cour pénale internationale ?

En 1998, lors des discussions sur la Convention de Rome qui fixe le statut de la Cour pénale internationale, il avait été question d'étendre sa compétence au terrorisme, mais cela n'a pas été fait. Néanmoins, la définition du crime contre l'humanité, « *attaque généralisée ou systématique lancée contre une population civile* » et commise en application « *de la politique d'un Etat ou d'une organisation* », pourrait s'appliquer aux attentats de New York.

Le problème de cette Convention, c'est qu'elle n'entrera en vigueur qu'après 60 ratifications et que les Etats-Unis, comme d'ailleurs la Chine, semblent peu enclins à la ratifier (52 pays l'ont ratifié à ce jour). Une des conséquences paradoxales des attentats pourrait d'ailleurs être le changement de position des Etats-Unis.

2.4.2 un tribunal militaire américain

Le 13 novembre 2001, George Bush a signé un décret autorisant la détention et le jugement d'étrangers soupçonnés de terrorisme par les tribunaux militaires : « *les terroristes étrangers qui commettent des crimes aux Etats-Unis n'ont pas droit, ni ne méritent, la protection de la Constitution américaine* » estime pour sa part, l'attorney général, John Ashcroft.

Le président américain a signé le décret militaire en tant que commandant en chef des armées. Il se prévaut de la résolution passée par le Congrès le 15 septembre, autorisant le recours à la force armée contre le réseau Al-Qaida. Aux termes du décret, le président désigne lui-même les suspects : « *tout individu qui n'est pas un citoyen américain et dont je détermine par écrit* » qu'il est « *est ou a été un membre de l'organisation Al-Qaida* », qu'il a commis ou préparé des actes de terrorisme ou qu'il a « *abrité en connaissance de cause* » des personnes recherchées.

Depuis le début de l'année 2002, le processus de jugement des membres d'AL-Qaida et du mouvement taliban est en marche avec la décision des Etats-Unis de transférer les prisonniers capturés en Afghanistan vers leur base de Guantanamo, à Cuba et la mise en place de juridictions militaires d'exception pour les juger, bien que Georges Bush refuse leur qualité de prisonniers de guerre.

Pour pérenniser efficacement la lutte contre le terrorisme, il est important que cette justice soit juste et perçue comme tel dans le monde entier. Sinon le risque est gros que leur condamnation apparaisse comme un déni de justice aux yeux de beaucoup- à commencer par ceux qui ont regardé avec sympathie un mouvement qu'ils ont perçu comme une remise en cause de la domination de l'occident- et fasse des martyrs.

Il aurait été plus judicieux de recourir à un tribunal international ou à la justice civile américaine, ce qui aurait donné plus de légitimité aux procès à venir.

2.4.3 le statut de prisonnier de guerre

L'article 4 de la convention de 1949 décrit les prisonniers de guerre, qui, outre les membres des forces armées, incluent les membres de milice, de corps de volontaires...Mais sous réserve que quatre conditions soient remplies :

- l'entité doit avoir à sa tête une personne responsable pour ses subordonnées,
- les combattants doivent porter un signe distinctif reconnaissable à distance,
- ils doivent ouvertement porter des armes,
- ils doivent se conformer dans leurs opérations aux lois et coutumes de la guerre ;

Ainsi, il apparaît difficile de considérer les terroristes, et surtout ceux d'Al Qaida comme des prisonniers de guerre même si Georges Bush Junior a déclaré son pays en guerre contre le terrorisme.

Nous nous trouvons donc en face de terroristes multinationaux qu'il faudra combattre par le droit, en inventant des tribunaux spéciaux, peut-être rattachés à la future Cour Pénale Internationale (CPI).

3 les actions dans le domaine policier de la lutte contre le terrorisme islamiste :

3.1 En France, rôle de l'UCLAT et du CILAT :

L'unité de coordination de la lutte anti-terroriste, l'UCLAT, sous l'autorité du directeur général de la police nationale, créée par décret en 1984, est chargée de coordonner, d'animer et d'orienter l'action des services actifs de la police et de renseignements en matière de lutte contre le terrorisme et d'assurer la liaison avec les autres administrations impliquées dans la prévention ou la répression de ce phénomène.

Les services spécialisés dans le renseignement, sont la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), la Direction de la surveillance du territoire (DST, spécialisée dans le terrorisme international, qu'il s'agisse d'un terrorisme supporté par un Etat étranger ou par de groupes opérant depuis l'étranger), la Direction des renseignements généraux (RG, terrorisme national interne).

Le renseignement permet de mettre en place des mesures policières préventives telles que *Vigipirate* .

L'UCLAT, est en relation avec la Direction générale de l'aviation civile pour évaluer la menace sur les aéroports français. Elle entretient également des rapports périodiques suivis avec les administrations des Douanes et des Finances, la Gendarmerie, DGSE, DPSD et DRM. Chacun dans son métier, apporte des éléments dans la lutte antiterroriste. L'UCALT se charge d'assurer le passage des informations.

L'UCLAT participe aux instances internationales de lutte anti-terroriste et anime un réseau d'officiers de liaison qu'elle échange avec les partenaires de la Communauté Européenne : Angleterre, Espagne, Italie, Allemagne et Belgique. Les officiers de liaison sont un gage de qualité et de rapidité dans la conduite d'opérations antiterroristes complexes, d'autant plus nécessaire dans un contexte où désormais en Europe, le passage des frontières est facilité.

Enfin, l'UCLAT prépare les réunions du Comité interministériel de liaison antiterroriste (CILAT).

Le CILAT constitue l'organisme supérieur des structures de lutte antiterroriste françaises.

- il assure la coordination interministérielle de la lutte antiterroriste,
- il réunit, sous la présidence effective du ministre de l'Intérieur, des représentants de très haut niveau (directeurs de cabinet) du président de la République, du Premier ministre, des ministres de la Justice, des Affaires étrangères, de la Défense, des Départements d'outre-mer, le directeur général de la Police nationale, le préfet de police de Paris, les directeurs centraux et chefs de services de la Police nationale, le chef de l'UCLAT ainsi que le directeur général de la Gendarmerie nationale.

3.2 Europol

Avant les évènements du 11 septembre, les polices nationales coopéraient bilatéralement à travers (ou non) Europol. Comme dans le domaine judiciaire, il faut désormais du multilatéralisme dans le domaine policier.

De plus, Europol, dont le rôle de coordination entre les polices européennes s'intensifie depuis les évènements de septembre dernier, est sur le point de signer une convention de coopération avec les Etats-Unis afin d'accroître les échanges d'information.

Mais derrière l'unanimité de façade, des problèmes concrets commencent à faire surface. Contrairement aux Etats-Unis, en effet, tous les pays d'Europe ont aboli la peine de mort. Et ils se font une règle de n'extrader aucun justiciable qui pourrait en être passible à l'étranger.

Cette difficulté existait certes avant les attentats aux Etats-Unis et elle a généralement pu être surmontée. Mais George Bush y a ajouté e complication : son projet d'instituer des tribunaux militaires d'exception pose un sérieux problème au Vieux Continent. Les 43 pays du Conseil de l'Europe sont liés par la Convention sur les droits de l'homme de 1950, dont l'article 6 stipule que tout prévenu a droit à un procès équitable et au respect des droits de la défense. Difficile de faire entrer dans cette catégorie des audiences à huis clos où des officiers américains servent à la fois de juges et de jurés.

4 les actions dans le domaine militaire de la lutte contre le terrorisme islamiste :

Peu de temps après les attentats du 11 septembre, Jean-David Levitte, ambassadeur de France auprès des Nations unies déclarait : « *Nous avons estimé, à l'unanimité, que 6 000 personnes tuées par des avions civils devenus des missiles n'est plus un acte de terrorisme mais une véritable agression armée* ».

Le mercredi 12 septembre 2001, après moins de trente minutes à huis clos, les quinze ambassadeurs des pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU adoptent à l'unanimité la résolution 1368 (cf annexe 1), reconnaissant le droit à la légitime défense individuelle et collective.

4.1 les conflits asymétriques :

C'est un concept inventé outre-Atlantique en 1997 pour décrire un nouveau type de menace ou de guerre non conventionnelle, mettant en cause la supériorité occidentale. En gros, explique François Heisbourg, directeur de la Fondation pour la Recherche stratégique, dans le *Nouvel Observateur*, cette guerre a trois composants distincts qui parfois se superposent :

- asymétrie des acteurs : les Etats sont de plus en plus confrontés à des groupes non étatiques, à des organisations non gouvernementales, comme Al-Qaida, mais aussi à des mafias financières ou à des gangs internationaux spécialisés dans la production et la distribution de drogues ;
- asymétrie des enjeux : au Vietnam déjà, la guerre était vitale pour les Vietnamiens, qui se battaient sur le sol de leur patrie. Alors qu'elle n'était qu'un des épisodes, qu'un des théâtres d'opérations de la guerre froide pour les Américains ;
- asymétrie des moyens : en Somalie, en 1993, lors des accrochages avec les seigneurs de la guerre de Mohamed Farad Aidi, l'US Army disposait d'un

armement très sophistiqué alors que les Somaliens n'avaient que des kalachnikovs. Cela ne les a pas empêchés d'humilier leur adversaire.

Dans un article de Libération³, Laurent Fabius a écrit : « *Se déroule sous nos yeux une guerre d'un type nouveau, guerre asymétrique de réseau, où la puissance devient faiblesse et la faiblesse puissance.* »

Le principal atout de ces organisations non étatiques est qu'elles n'ont pas de revendications de territoire ni de pouvoir. Les ripostes conventionnelles sont donc inopérantes. La dissuasion nucléaire ne fonctionne pas non plus, car elle n'a pas de point d'application.

Lors de la guerre du Golfe, 90 % des moyens mis en œuvre les forces armées américaines étaient militaires, 10 % seulement relevaient d'une rétorsion financière, diplomatique ou commerciale. Cette fois, le ratio est inversé. Le militaire ne comptera pour 30 %.

Les attentats du 11 septembre, a déclaré François Heisbourg, « *ont eu comme effet premier de faire approuver par le Congrès la grande réforme de l'appareil militaire projetée par Donald Rumsfeld⁴, qui prévoit, outre un bouclier anti-missile, une reconfiguration des forces avec des armes plus légères, plus agiles, davantage d'avions sans pilote, plus de frégates équipées de missiles et moins de porte-avions* ».

Le ministre de la défense américain a installé sur son site Internet spécialisé (www.bids.tswg.gov) , le 25 octobre 2005, un document de 24 pages qui constitue un appel d'offre adressé à toute entreprise ou toute personne ayant une proposition pour répondre à un besoin de nouvelles techniques, procédures, appareils ou systèmes d'armes correspondant aux différents aspects de la campagne contre le terrorisme. Sont recherchés, notamment, des dispositifs automatisés permettant de repérer certains mots ou séquences de mots pouvant se rapporter à des actes terroristes dans des conversations tenues en « *pachtou, ourdou, farsi, dialectes arabes, ainsi que des langues minoritaires parlées au Proche-Orient et en Asie centrale ou méridionale* ». D'autres systèmes de repérage et d'analyse sont recherchés en matière informatique, afin de pouvoir pénétrer le contenu d'ordinateurs, d'assistants personnels ou de mémoires d'images numérisées.

³ « il faut gouverner la globalisation » du 7 novembre 2001

⁴ secrétaire à la Défense

Les inventeurs sont invités à prospecter aussi le vaste domaine de l'identification et de la filature. On demande des techniques propres à assurer la reconnaissance de visages à partir de séquences vidéo, sous des lumières et des angles différents ; celle de voix à partir d'échantillons courts « *obtenus par des services de renseignement ou de police, ou bien provenant des médias* ». On souhaite aussi des modèles de comportements qui permettraient de détecter, dans les actes d'un groupe ou d'un individu, des séquences ou des ensembles caractéristiques d'intentions terroristes. D'autres besoins se rapportent très directement au groupe Al-Qaida et aux talibans. Il serait utile, par exemple, de disposer de systèmes propres à localiser des cachettes souterraines « *pouvant servir d'abris sûrs à des terroristes* ». L'armée américaine est aussi à la recherche de toute technologie « *de soutien et de protection de petites unités militaires déployées dans des régions lointaines pour des durées étendues* ».

Dans un article du Monde en date du 13 décembre 2001, le journaliste Patrick Jarreau écrit : « *les autres leçons du 11 septembre et de la guerre en Afghanistan renforcent, selon Mr Bush, la pertinence de la transformation des forces armées.(...) L'heure est à l'innovation, aux drones, devenus indispensables à la détection, voire à la destruction de l'ennemi (...) aux engins guidés avec précision (...). L'heure est aussi à la réhabilitation des services de renseignement, (...) et à leur collaboration avec les services de police fédéraux et locaux.* ».

Concernant les drones, en Afghanistan, au-dessus d'un pays montagneux et enclavé, difficilement accessible, il s'est révélé un outil-clé. Le Predator, notamment, mais aussi le dernier-né de la gamme, le Global Hawk. Le drone Predator a beau être lent, peu furtif et donc vulnérable à des défenses sol-air, il n'en a pas moins été les yeux et les oreilles du haut commandement, croisant pendant 40 heures d'affilée, à 7 000 mètres d'altitude, et guidé par un opérateur au sol qui demeure à l'abri, à des centaines de kilomètres de là. Il fournit des images de nuit et de jour, démasque des objectifs camouflés, écoute, et dans certains cas, sert de relais radio à des unités engagés.

La CIA est allée plus loin encore : elle a armé un drone, en lui adjoignant deux missiles anti-char Hellfire tirés ainsi à distance de sécurité sur des cibles mobiles. C'est le concept « UCAV », unmanned combat aerial vehicle.

Dans l'opération «liberté immuable», les américains ont utilisé et combiné une large panoplie de moyens : les drones UAV (pour le renseignement) et UCAV (UAV armé), la bombe Daisy Cutter (coupeuse de marguerite, de 7,5 tonnes et de la taille d'une voiture type

Coccinelle), les avions AC-130 hérissés de canons et surnommés « canonnières volantes », les bombardiers B1 et B52, mastodonte de 220 tonnes, véritable « camion à bombes », capable de larguer une trentaine de bombes classiques, de missiles air-sol ou de croisière, à quelque 14 000 km de sa base d'envol.

Les très controversées « cluster bombs », bombes à fragmentation type CBU-87 ont également été larguées : chacune d'elles lâche plus de deux cents petites bombes (des BLU-97) qui, à leur tour, libèrent, chacune, trois cents engins explosifs. En moyenne 10 % de ces engins lâchés en grappes n'explorent pas au sol, de sorte qu'ils agissent après-coup à la manière insidieuse et anarchique d'une mine anti-véhicules et antipersonnel, qu'on ne parvient pas toujours à détecter à temps. Des missiles « intelligents » guidés par GPS, du type JDAM, joint direct action munition, ont été également utilisés : « *durant la guerre du Golfe, en 1991, quelque 10 % des munitions étaient guidées, en Afghanistan 90 % le sont*⁵ ».

Quant aux avions F-15 de l'US Air Force et des F-18 des Marines, ils sont chargés des grottes où sont cachés les talibans : avec leurs moyens de détection thermique, qui repèrent la chaleur dégagée par toute personne humaine, même enfouie, ou par un système de ventilation même camouflé, et les missiles AGM-65 Maverick ou la bombe GBU-28 conçue pour traverser jusqu'à 6 mètres d'épaisseur et déclencher une déflagration à l'intérieur où elle atterrit.

Enfin, Mr Bush compte relancer le projet de bouclier antimissile, en dénonçant le traité de 1972. Il a déclaré : « *il faut dépasser le traité de 1972 sur les missiles antimissiles, rédigé à une autre époque, contre un autre ennemi* » (cf discours sur l'Etat de l'union en annexe 6).

En France⁶, le chef de l'état-major des armées, le général Jean-Pierre Kelche, a estimé, pour sa part, devant les députés de la commission de la défense que les besoins de la France pour faire face aux « évolutions stratégiques récentes » s'élèvent à 9 milliards de francs (1,4 milliard d'euros). Soit 2 % du volume des ressources prévues dans le titre V de la loi de programmation militaire 2003-2008.

Pour le moment (au 28 novembre 2001), le général Kelche a obtenu 3 milliards de francs d'AP (autorisations de programme) pour répondre à ces besoins. Déjà inscrits dans la

⁵ article du Figaro du 20 décembre 2001 « Afghanistan, du cavalier au Predator » de Jacques Isnard

loi de finances rectificative 2001, ces crédits vont être employés « à trois types d'action » a-t-il précisé :

- améliorer l'aéromobilité en vue d'accroître les capacités des forces spéciales et de renforcer les moyens de réponse au terrorisme maritime et de Resco (la recherche et le sauvetage des militaires en opération). A ce titre, des hélicoptères Cougar devraient être achetés par l'armée française ;
- modernisation des capacités de renseignement électromagnétique (navires d'écoute et avions Gabriel) ;
- fabrication de protections contre les agressions biologiques et chimiques.

4.2 l'action des Forces Spéciales :

« L'autre conséquence immédiate-des attentats du 11 septembre- est la mise en valeur des forces spéciales, capables d'agir en profondeur derrière les lignes, selon la technique du hit and run (je tape et je m'en vais) », selon François Heisbourg.

« Ce qui a été nouveau en Afghanistan, c'est l'existence, de ce trio tactique fondé sur l'action des commandos spéciaux, le recueil de renseignement par des agents tous azimuts et le recours intensif à l'aviation⁷. »

Dans le jargon militaire, les « opérations spéciales » recouvrent tout ce que les armées ordinaires ne savent pas faire. Des raids commandos, mais aussi des opérations psychologiques, l'encadrement de mouvements rebelles, le renseignement, voire les « affaires civiles », c'est à dire l'assistance aux populations. Depuis 1987, ces savoir-faire ont été rassemblés par les Américains au sein d'un commandement unique, celui des opérations spéciales. Dans une guerre non conventionnelle (conflit asymétrique) telle que la lutte contre le terrorisme, ces hommes sont au premier rang.

Les Special Forces ne sont pas des troupes de combat, comme les Rangers ou les Marines : ces « Béréts verts » interviennent d'abord en tant que conseillers militaires. Leur champ d'action est assez vaste ; ils peuvent :

⁶ d'après un article de la Tribune du 28 novembre 2001

⁷ article du Figaro du 20 décembre 2001 « Afghanistan, du cavalier au Predator » de Jacques Isnard

- Aider et contrôler l'opinion : c'est la mission essentielle des « Bécets verts » de l'US Army. Ces hommes sont les héritiers directs des parachutistes alliés qui venaient soutenir les maquis dans la France de 1944. Le 5° groupe des Forces spéciales, basé à Fort Campbell (Kentucky), rassemble les spécialistes du Moyen-Orient. Ils assistent aujourd'hui l'Alliance du Nord comme conseillers militaires et politiques. En fournissant des moyens de communication et un soutien logistique à l'opposition armée, ils renforcent ses capacités...tout en contrôlant ses actions. D'autres équipes dans le nord, ont été en appui de la CIA, chargés de convaincre les chefs tribaux de rejoindre la coalition antitaliban.

- Démoraliser et rassurer : les opérations psychologiques (Psy-Ops) sont l'un des modes d'action des forces spéciales. Elles disposent, par exemple, d'une escadrille d'avions EC130 Commando Solo, qui sont en fait de véritables studios de radiotélévision volants. Ils ont diffusé des émissions et envoyé des tracts afin d'expliquer aux Afghans le bien-fondé de l'opération *Enduring Freedom*. Dans le même temps, les tirs précis et terribles des Gunships AC 130 ont eu un impact négatif sur le moral des troupes talibans, autant que les tapis de bombes plus classiques des B 52.
- Repérer des cibles pour l'aviation : soigneusement cachées au sol, des petites équipes de spécialistes, les Tactical Control Party, peuvent guider les avions ou les bombes sur leurs objectifs. Grâce à une illumination laser ou des coordonnées GPS précises, un missile peut entrer dans une maison en passant par la fenêtre ou pénétrer de 30 mètres dans le sol avant d'exploser. Cette précision de tir permet de réduire au maximum les dommages collatéraux. Afin d'éviter que la lutte contre le terrorisme ne bascule vers un « conflit de civilisation » où tout le monde musulman se serait soulevé contre le monde occidental, il était tout à fait essentiel de maîtriser les dommages collatéraux qui auraient été très vite utilisés par Ben Laden grâce à Al-Jezira, la télévision du Qatar.
- Mener des actions commandos : il s'agit de s'attaquer à des cibles qui ne pourraient pas être « traitées » par l'aviation. Des snipers peuvent, par exemple, abattre des personnes « sensibles ». Sur la base de renseignements fiables, un raid hélicoptéré peut être monté.

L'avantage de ces opérations spéciales, c'est qu'elles sont ponctuelles et fugitives, et qu'elles évitent l'envoi de troupes nombreuses dangereusement plus exposées. Les officiers russes avaient, en effet, prêté aux Américains un « borbier afghan » en cas d'invasion terrestre massive : *« ces opérations spéciales au sol ressemblent en fait à la stratégie aérienne, au sens où l'on n'occupe pas le terrain et qu'il n'y a donc plus de front »* a déclaré le général d'armée aérienne Rannou, dans une interview de Libération, datée du 23 octobre 2001.

Les forces spéciales, adaptées aux conflits modernes, constituent un des éléments de réponse face à une multitude de menaces aux contours mal définis, comme le terrorisme, les guerres civiles ou la criminalité transnationale. L'annexe 3 détaille les différentes unités existantes dans le monde, le COS en France, les SAS en Grande-Bretagne, le KSK en Allemagne, le MOE en Espagne...

4.3 « la première stratégie c'est le renseignement⁸ » :

« Contre le terrorisme, les bombardements ne sont qu'une facette marginale de la solution. La première stratégie, c'est le renseignement et la maîtrise de l'information. Quelle que soit la précision des frappes, elles ne peuvent être qu'une petite partie de la solution dans une stratégie globale antiterroriste. Les bombardements produisent un effet intéressant, par exemple, lorsqu'ils coupent les communications des talibans et détruisent leur matériel militaire et leurs camps. Cela ne les empêche pas d'exister mais de mener leurs actions. C'est utile » a déclaré le Général Rannou, ex-chef d'Etat-major de l'armée de l'air, à un journaliste de Libération en octobre 2001.

Dans le domaine du renseignement spatial, les satellites espions tels que Lacrosse ou KH-12 ne peuvent pas pister quelqu'un en temps réel. Ils peuvent cartographier très précisément une zone et en suivre les évolutions plusieurs fois par jour. Mais un réseau bien organisé peut connaître exactement les heures de passage des satellites dans le ciel afghan... Volant à 20 km d'altitude, les avions U-2 peuvent prendre le relais. Les drones sont

aujourd'hui le moyen le plus efficace. L'US Air Force a déployé des engins *Predator* en Afghanistan. Ces drones d'une portée de 900 km peuvent voler 24 heures au-dessus d'une zone. Enorme avantage : ils transmettent leurs données en temps réel.

L'espionnage électronique, lui, est efficace tant que l'adversaire communique par radio ou par téléphone. Le système Echelon d'écoutes des télécommunications et la National Security Agency (NSA) ont en revanche montré leurs limites en ne parvenant pas à anticiper les attaques terroristes.

A ce propos, Alain Baron, journaliste à La Tribune explique dans un article en date du 13 septembre 2001 comment les attentats aux Etats-Unis ont mis en évidence une défaillance tragique des services de renseignement américain. Globalement, l'ensemble des organismes occidentaux concourant à la sécurité de leurs concitoyens semblent bien démunis face à ces nouvelles menaces, « *cas paroxysmique du terrorisme aérien* » selon l'expression du général François Mermet, ancien patron de la DGSE (service français). « *On ne peut pas dire que cela ne se produira pas chez nous, estime le général. Depuis les années 1980, on avait beaucoup travaillé sur des attentats terrestres, sous toutes leurs formes : véhicules piégés, attaques dans le métro, bombes humaines,...* Contre des menaces aériennes, on avait travaillé sur des bulles de protection limitées autour d'événements très médiatisés comme les sommets du G7 ou les jeux olympiques. Mais on s'était rendu compte qu'on était démuné face, par exemple, à des attaques kamikazes au-dessus d'une ville ». En France et en Europe, mais encore plus aux Etats-Unis, des erreurs sur la conception moderne du renseignement ont été commises.

« *On a privilégié le tout technique ou l'économique, au détriment du renseignement humain* ». Le général Mermet n'hésite pas, par ailleurs, à mettre en cause, dans le cas américain, le contrôle trop pesant du Congrès sur l'activité des « services » : quand les intérêts des pays sont en jeu, il faut savoir discuter avec des gens parfois peu recommandables. Or le Congrès impose des règles de déontologie inadaptées au monde du renseignement. « *Depuis dix ans, les opérations homos (d'élimination individuelle), sont interdites à la CIA* ». Avec ce qui s'est passé, on va sans doute y revenir. Les « services » ont besoin de liberté d'action.

Pour illustrer le fait que l'on ne peut pas lutter contre le terrorisme uniquement avec des moyens techniques, Dominique David de l'IFRI⁸ a déclaré dans Le Point : « L'idée que

⁸ déclaration du Général Rannou ex-CEMAA, répondant à une interview de Libération le 23 octobre 2001

l'ennemi viendra vous combattre sur le terrain que nous aurons choisi est stupide. L'attentat contre le World Trade Center démontre que ceux qui nous menacent refusent le champ de bataille numérisé pour lequel nous avons investi des milliards ».

En effet, une enquête parue le 8 octobre 2001 dans le « New Yorker » et menée auprès de nombreux responsables américains de l'espionnage montre que la CIA n'était pas à la hauteur de la situation créée par les attentats du 11 septembre : perte de contact avec le terrain dans les pays gagnés par le radicalisme islamique, dérive paperassière...

Selon une étude américaine de 1994, le renseignement humain (« humint », human intelligence) a été décisif dans 75 % des cas pour les affaires de terrorisme. Or le « humint » ne représentait, au moment des attentats de septembre, que 10 % des crédits affectés par la CIA au renseignement. Un article du journal « Le Point⁹ » en date du 5 octobre 2001, cite les déclarations d'un ex-agent de la CIA, Reuel Gerecht : « *la CIA ne dispose d'aucun agent capable de jouer le rôle d'un fondamentaliste musulman, prêt à passer des années de sa vie à avaler une nourriture infecte, sans la moindre femme, dans les montagnes d'Afghanistan* ».

Tous les types de renseignement sont donc nécessaires pour appréhender le phénomène du terrorisme. Dans le même article, le Point rapporte les commentaires d'un autre agent américain de renseignement : « *les Américains ont une approche beaucoup trop criminelle du terrorisme. Moyennant quoi ils passent à côté de ce qui fait sa spécificité, car c'est le fondement politique et idéologique du terrorisme qui permet de le comprendre* ».

Enfin, si les experts s'accordent malgré tout, pour constater le caractère imparable des attaques terroristes du 11 septembre, ils insistent sur le nécessaire travail en amont de coordination de tous les divers services de renseignement.

5 les actions dans le domaine financier de la lutte contre le terrorisme islamiste :

« Des cinq fronts ouverts par les Etats-Unis et leurs alliés contre le terrorisme-militaire, diplomatique, policier, du renseignement et financier-, le dernier est certainement

⁹ article de Dominique Audibert « CIA : un ex-agent accuse »

le plus difficile à gagner »¹⁰ Car nous sommes en présence d'une forme « émancipée » du terrorisme : un réseau diffus, extrêmement organisé, disposant de relais dans le monde entier, indépendant de subsides directs d'Etats voyous.

Ben Laden avait mis à profit sa part d'héritage (estimée à 300 millions de dollars) pour tisser un réseau financier vaste, opaque, complexe et efficace de sociétés et de systèmes de transferts de fonds parallèles...

L'une des premières réponses de la communauté internationale fut le recours à l'ONU : en décembre 1999 était adoptée une convention pour la suppression du financement du terrorisme, restée quasiment lettre morte depuis, faute de véritable intérêt de la part des 189 membres de l'organisation. Puis en décembre 2000, une résolution plus spécifique était votée, imposant le gel des avoirs du régime taliban d'Ossama Ben Laden, des individus et sociétés qui lui seraient proches, et ceux appartenant à Al-Qaida.

Après les attentats du 11 septembre, le premier réflexe fut identique : le 28 septembre, l'ONU a voté une deuxième résolution (no 1373, cf annexe 2), à effet immédiat, menaçant de sanctions non seulement les terroristes, mais également leur commanditaires. En même temps, le président George W. Bush appelait au djihad financier, désignant les 27 ennemis (cf annexe 3), puis les 36, auxquels il fallait couper les vivres. Les uns après les autres, les pays qui participent à cette traque financière ont resserré leurs règles bancaires, exigé une vigilance accrue de toutes les transactions financières et constitué des cellules spécialisées, comme l'ont fait les Etats-Unis avec la création du Foreign Terrorist Asset Tracking Center, et renforcé leur coopération mutuelle.

Les Etats se sont également, naturellement, tournés vers le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (GAFI), créé en 1989 par le sommet du G7 pour lutter contre l'argent sale, et lui ont demandé de s'attaquer au financement du terrorisme.

Le GAFI est un club qui compte aujourd'hui 29 pays et 2 organisations internationales- la Commission européenne et le Conseil de coopération du Golfe- aux pouvoirs essentiellement normatifs. Depuis sa création, il a défini 40 « recommandations » qui, aux yeux des experts- juristes, financiers, policiers et diplomates-, déterminent l'aptitude d'un pays à lutter efficacement contre l'argent sale. Un pays est jugé « coopératif » selon qu'il

¹⁰ Babette Stern Le Monde du 4 novembre 2001

remplit ou non les 25 critères tirés de ces recommandations (déclaration de soupçons obligatoire, obligation d'identification dans le cas des comptes anonymes, caractère excessif ou non des régimes de secret bancaire, bonne volonté de répondre à des demandes d'entraide judiciaire, etc.) Les pays qui n'ont pas un arsenal législatif conforme aux vœux du GAFI se retrouvent sur une « liste noire », comme l'ont appris à leurs dépens Israël, le Liban, la Russie ou la Hongrie ainsi que de nombreuses îles de la Caraïbe ou du Pacifique.

On peut porter au crédit du GAFI d'avoir acquis une expertise certaine dans la chasse aux blanchisseurs d'argent sale. Mais, sera-t-il aussi à l'aise dans l'exercice inverse, puisque la traque des réseaux d'Oussama Ben Laden consiste à débusquer de l'argent propre, provenant essentiellement d'activités légales, investi dans des actions terroristes ? Car les fonds provenant d'activités légitimes (commerce, ventes de publications...) sont très difficile à mettre à jour sauf peut-être pour des officiers de renseignement, ce dont l'organisme du GAFI est totalement dépourvu.

La communauté internationale a déclaré haut et fort qu'elle asphyxierait les circuits financiers du terrorisme. Mais ses moyens apparaissent relativement faibles, alors que les experts du FBI constatent que les transferts de fonds des présumés terroristes ne dépassent pas 1 000 dollars à la fois- un seuil qui ne retient même pas l'attention des banques !-, qu'il suffit de quelques centaines de dollars pour fabriquer une bombe, 200 000 pour perpétrer les attentats des Twin Towers, ou 50 000 pour développer l'anthrax...Le combat sera long et difficile.

5.1 La lutte contre les paradis fiscaux :

« Si une frappe-éclair apparaît nécessaire, c'est aussi vers les Bahamas, Jersey ou le Liechtenstein qu'il faut la diriger¹¹ ».

Puisqu'il n'y a pas de terrorisme sans moyens financiers, l'action implique d'abord une traque implacable contre le blanchiment de capitaux, contre les paradis fiscaux et toutes les structures ou entités non transparentes. A la fin des années 1990, le produit criminel brut des mafias et des activités illicites, représentait 900 milliards d'euros, presque autant que la production annuelle de la Chine.

¹¹ déclaration de Philippe Chalmin, professeur de finances internationales, dans un article du Monde, le 21 septembre 2001.

Selon les experts, quelque 38 000 milliards de francs trouvent refuge dans les paradis fiscaux, soit l'équivalent du produit intérieur brut des Etats-Unis. Dans ces jardins d'Eden pour grosses fortunes, l'argent n'a pas d'odeur, mais toutes les couleurs : du blanc cassé de la fraude fiscale au noir corbeau du trafic de drogue ou du terrorisme international, en passant par le gris de la corruption politique et des délits économiques. La mise à nu des comptes anonymes risque d'écorner, non seulement l'argent des groupes terroristes (ce qui est le but recherché), mais aussi des intérêts de grandes multinationales, de richissimes nababs, voire de familles royales : « *Ouvrir la boîte de Pandore des sociétés offshore proches de Ben Laden risque d'emmener les enquêteurs sur la piste des économies occultes de la famille royale saoudienne*¹² ».

Mais la lutte contre les paradis fiscaux, toute difficile et longue qu'elle s'annonce, n'est pas encore suffisante, « *nous devons penser aussi à tout ce qui a alimenté ce système. Non seulement les réseaux de financement proprement dits, qui nécessitent de nouveaux instruments de répression. Mais aussi les trafics d'armes, le narcotrafic, la contrebande, le détournement de matériaux chimiques, biologiques ou nucléaires*¹³ ».

5.2 L'Union européenne renforce son arsenal juridique contre l'argent sale :

En vue de serrer les rangs face au terrorisme, plusieurs décisions ont été prises par les ministres des finances et de la justice au cours d'une réunion au Luxembourg le 16 octobre 2001 :

- adoption du projet d'extension de la directive européenne de 1991 sur le blanchiment des capitaux : jusqu'à présent, en Europe, seules les banques étaient obligées de dénoncer aux autorités judiciaires- Tracfin en France- les opérations dont elles soupçonnaient qu'elles relevaient du blanchiment de l'argent de la drogue. Avec la nouvelle directive, toute une série de professions (agents immobiliers, gérants de casino, commissaires-priseurs...) dont les banquiers devront dénoncer le blanchiment non seulement de l'argent de la drogue mais aussi celui du terrorisme.

¹² Déclaration du chercheur Nicolas Giannakopoulos, animateur de l'observatoire du crime organisé à Genève

¹³ Déclaration de Lionel Jospin dans le discours à l'assemblée nationale, le 21 novembre 2001

- Signature du projet de protocole à la convention du 29 mai 2000 sur l'entraide judiciaire : ce protocole permettra à un juge d'obtenir la liste de tous les comptes ouverts par un individu qui fait l'objet de poursuites pénales dans un pays de l'Union.
- Fiscalité : négociation avec les Etats-Unis, la Suisse, le Liechtenstein, Monaco, Andorre et San Martin des accords d'échange d'informations sur les comptes détenus par les ressortissants de l'Union.
- Les pouvoirs du Gafi : les quinze ont demandé le renforcement du Gafi dans la lutte contre le financement du terrorisme.

5.3 le rôle accru du Gafi :

La rapidité avec laquelle les Etats-Unis ont publié, début octobre, une liste d'organisations et de comptes suspects en liaison avec ces attentats a poussé le Gafi à intensifier le combat au niveau mondial.

D'abord, les pays devront ratifier rapidement la convention de 1999 des Nations unies pour la répression du financement du terrorisme et appliquer immédiatement la résolution 1373 du Conseil de sécurité adoptée le 28 septembre 2001 (cf annexe 2). Ce texte contraint tous les Etats à priver les réseaux terroristes du soutien financier et logistique et menace de sanctions les pays qui refuseraient de coopérer.

Un effort devra être fait pour légiférer en ajoutant le délit de financement du terrorisme dans l'arsenal du Code pénal. La France punit pour l'heure le seul fait d'héberger des terroristes. Des mesures de gel et de confiscation des biens des terroristes doivent déjà être engagées dans l'immédiat. La Suisse a annoncé le blocage de vingt-quatre comptes bancaires suspects dans le cadre d'une enquête visant des réseaux terroristes liés aux attentats aux Etats-Unis. Les banques suisses sont tenues de prévenir l'autorité de contrôle helvétique en présence de tout compte suspect. Le Gafi recommande d'impliquer de la sorte l'ensemble des institutions financières et des professions soumises au devoir de vigilance.

Pour éviter de laisser des transactions se dénouer en dehors de tout contrôle, les personnes qui fournissent un service de transmission de fonds ou de valeurs devront avoir obtenu l'autorisation de le faire et être inscrites dans un registre officiel. Sont aussi visées les transactions passant par un système ou réseau « informel », sans citer l'hawala, ce système de

réseau informel fondé sur la parole donnée, utilisé par de nombreuses diasporas dans le monde et qui permet de verser de l'argent d'un bout à l'autre du monde sans déplacement physique de capitaux (cf annexe 5).

En matière de transferts opérés par virement électronique, les « institutions financières et services de remises de fonds devraient renseigner sur l'identité de chaque donneur d'ordre (nom, adresse et numéro de compte) tout au long de la chaîne de paiement ». Des spécialistes s'accordent à penser que c'est lors des transferts des fonds entre places financières que les criminels sont les plus vulnérables. Mais, il sera difficile de trier les opérations criminelles de celles qui ne le sont pas sur les 700 000 transactions électroniques quotidiennes.

Enfin, les pays devront renforcer si besoin la réglementation sur les organismes à but non lucratif considérés aujourd'hui comme « vulnérables » au brassage de l'argent du terrorisme.

Le Gafi s'est engagé à publier, en juin 2002, une nouvelle liste noire des juridictions qui n'auront pas pris les devants pour lutter contre le financement du terrorisme. Le combat s'annonce difficile quand on rappelle que l'argent blanchi de toute origine représente selon le FMI près de 5 % du PIB mondial.

Les pays non coopératifs seront menacés de sanctions s'ils ne mettent pas leur législation en conformité. Mais jusqu'ici, aucune sanction n'a été appliquée, les pays ayant toujours fait les efforts nécessaires pour adapter leur législation à temps. Paris souhaite que le G7 se penche sur ces sanctions, la mesure ultime étant d'interdire les transactions financières avec les pays récalcitrants. La question n'est plus de montrer du doigt les mauvaises têtes mais de les faire tomber. Même si cela pose des problèmes juridiques considérables.

Mais, comme le soulignent de nombreux experts, la particularité du financement du terrorisme est de provenir d'une source légale. Le Gafi est aussi censé se pencher sur les organisations caritatives, dont certaines contribuent à lever des fonds pour les terroristes. Il devrait également réfléchir à l'établissement d'une liste noire spéciale contre les financements du terrorisme.

5. 4 Renforcer la coopération internationale :

Ron Noble, le secrétaire général d'Interpol, a fait observer, au cours d'une réunion du Gafi, que des milliards de dollars transitent chaque jour par des banques et des institutions financières et que ces institutions et leurs salariés ont besoin d'être mieux préparés à détecter les activités de blanchiment de capitaux.

Il souhaite un renforcement de la coopération et de la confiance entre les gouvernements et les institutions financières du monde entier afin de mettre en place une riposte rationnelle au terrorisme. Depuis le 11 septembre 2001, Interpol a établi une Direction chargée des infractions financières et technologiques qui apportera son concours à Interpol et au Gafi « en mettant l'expertise d'une organisation policière mondiale au service de la lutte contre le blanchiment de capitaux et d'autres problèmes graves de criminalité », a précisé Ron Noble.

Les Etats devront partager plus largement les informations sur le blanchiment. Les Etats-Unis ont compris l'urgence qu'il y avait à durcir leur législation. La commission bancaire du Sénat s'est mise d'accord sur les grandes lignes d'un texte qui sera rapidement examiné. Cette loi empêcherait les banques américaines de traiter avec des banques fictives situées dans des paradis fiscaux. Elle les obligerait aussi à conserver l'identité des étrangers qui ont ouvert un compte chez elles et à passer au peigne fin les transferts avec des banques correspondantes. Le Trésor américain verrait aussi ses pouvoirs renforcés.

Autre recommandation, la coopération internationale devrait être la plus large possible en matière d'enquête pénale, civile ou administrative visant l'argent du terrorisme, en appelant à faciliter les procédures d'extradition de personnes « dans la mesure du possible ».

Une des propositions françaises consiste à développer les échanges d'informations entre les cellules de lutte contre le blanchiment, telles que Tracfin en France. A l'exception de l'Allemagne, tous les pays membres du Gafi en sont dotés. Le principal avantage de ces structures, chargées de collecter de l'information auprès des banques, est qu'elles peuvent échanger des données très rapidement. Bien plus vite que si elles devaient emprunter les canaux judiciaires internationaux habituels. La lutte engagée contre le financement du terrorisme se poursuit en Europe. Le « gel » des avoirs de 27 organismes soupçonnés par les Etats-Unis de financement de réseaux terroristes devrait avoir très rapidement force de loi dans toute l'Union.

Le Japon devrait pour sa part s'engager à rendre obligatoire le contrôle et l'identification de la clientèle des banques de l'archipel qui se fait actuellement sur une base purement volontaire.

6 les actions dans le domaine politique de la lutte contre le terrorisme islamiste :

Dans Le Figaro du 30 octobre 2001, Nicole Fontaine, présidente du Parlement européen affirme en parlant de la coalition anti-terroriste : *« je vois quatre axes d'action à privilégier. D'abord, il convient de s'atteler à ce que se réduise l'écart entre le Nord et le Sud, entre les pauvres et les riches. Il est ensuite indispensable d'œuvrer à l'instauration d'un monde où le terme »multilatéral « prenne un sens, par le biais de l'ONU notamment. Il est en outre vital de mettre un terme aux conflits régionaux pour supprimer l'une des causes du terrorisme et je pense en particulier à celui du Proche-Orient, où le principe « deux Etats pour deux peuples » doit s'imposer. Il est enfin capital de développer le dialogue entre le monde islamique et l'Occident ».*

6.1 Réduire l'écart entre le Nord et le Sud :

« Nous sommes entrés dans le troisième millénaire, par une porte de feu. Si aujourd'hui, après l'horreur du 11 septembre, nous voyons mieux et plus loin, nous réaliserons que l'Humanité est indivisible. » a déclaré KOFI Annan lors de la remise du prix Nobel de la paix à l'ONU.

Eric Le Boucher, journaliste au Monde a écrit : *« Même si le terrorisme n'est pas né de la pauvreté, le vaincre passe par la lutte contre la pauvreté. »*. Le terrorisme rejoint en effet le message des militants antimondialisation qui dénoncent, selon eux, une économie qui tourne au seul profit de l'Occident : *« l'antiaméricanisme s'est accolé à l'antilibéralisme, l'humiliation arabe au mal-développement »*. (...) *« Il faudrait que les pays arabes admettent leur échec économique et entament une révolution démocratique et sans doute religieuse. Il faudrait de l'autre côté, que les Américains rompent avec l'unilatéralisme et cessent de se considérer comme le modèle capitaliste unique. »*

Dans le même registre, Philippe Séguin, répondant à une interview du Monde, le 4 octobre 2001, sur le « terreau » du terrorisme : *« c'est bien sûr l'injustice, mais aussi et surtout, l'absence de perspective. (...) La France doit dire que c'est dans l'organisation de la mondialisation que se trouvent les solutions. Car une mondialisation qui ne promet aux pays en difficulté que l'accroissement du décalage, une mondialisation qui ne prône que des valeurs mercantiles demeure facteur de tension. (...) Il faut aider les pays pauvres à progresser, à maintenir dans un premier temps, une agriculture vivrière, puis à se porter sur des créneaux où ils peuvent être performants. (...) Arrêtons de vouloir imposer nos systèmes de valeurs à des gens qui doivent d'abord sortir de l'illettrisme et de la sous-alimentation. »*

« Le monde arabe est en panne d'histoire et semble ne pas trouver sa juste place dans le triptyque moderne : démocratie, économie de marché, laïcité » écrit Guy Sorman, essayiste, dans Le Figaro du 17 novembre 2001. En effet, l'islam représente 20 % de la population mondiale, et ne compte, selon certaines estimations, que pour 6 % de la richesse totale. A près avoir nourri une civilisation brillante au Xe siècle, l'islam aurait raté le virage de la modernité et, par voie de conséquence, manqué aussi le train de la croissance économique.

Et pourtant, la prospérité des uns est garante de la prospérité des autres. Et pour cela, il faut atteler la mondialisation au développement, les économies prospères aux nations du Sud : *« le drame économique des nations les plus pauvres surgit non pas de la mondialisation mais de ce que celles-ci n'y participent pas. (...) Le dialogue des cultures et la coopération économique constituent la seule voie concrète pour retrouver la sympathie de peuples qui se défient de nous. Et pour permettre de prospérer, créant ainsi un monde plus juste. »*. Laurent Fabius utilise l'expression : *« il faut gouverner la globalisation. »*

Il faut également-politique de longue haleine- être plus ferme avec les pays musulmans afin que leur dirigeants cessent de détourner à leur profit les richesses de leur pays, soit pour se faire construire des palais ou des villas, soit les placer à l'étranger sans rien investir dans leur propre pays au bénéfice de leurs populations. Juliette Minces, sociologue, écrit dans Le Monde du 28 septembre 2001 : *« ce n'est pas à coups de bombardements que l'on trouvera une solution à l'aberration idéologique mais par de longues et importantes actions politiques »*.

Une taxe internationale sur certains abus de la globalisation pourrait réduire les inégalités Nord-Sud. Le rapport Zedillo propose de taxer les émissions de carbone, les

partisans de la taxe Tobin se concentrent sur les flux financiers spéculatifs. Mais une solution plus intéressante serait probablement une taxation des ventes d'armes, qui sont souvent créatrices de pauvreté. Et il serait facile de les imposer, puisque les pays du G7 fournissent 90 % des armes à travers le monde, qu'il existe aux Nations unies un registre où sont consignées toutes les ventes de matériel lourd, que l'on pourrait étendre aux armes légères. Mais il resterait à convaincre les industriels de l'armement...

En clôture du sommet européen de Laeken, le 14 décembre 2001, Jacques Chirac a évoqué « la nécessité d'aller vers l'objectif 0,7 % » du produit national brut (PNB) pour l'aide au développement. Mais cet objectif avait déjà été fixé il y a trente et un ans. Or, en 2000, les pays de l'OCDE ont consacré une moyenne de seulement 0,22 % de leur PNB à l'aide publique au développement (APD), avec d'énormes disparités : le Danemark y consacre 1,06 % et les Etats-Unis seulement 0,1 %. Le Danemark, les Pays-Bas, la Suède, la Norvège et le Luxembourg sont les seuls pays à avoir franchi le seuil des 0,7 %. En général, plus un Etat est riche, moins il donne d'aide : au sein du G7, la moyenne est de 0,19 % ; parmi les quinze de l'Union européenne, elle se situe à 0,32 % ; et tous pays hors G7 confondus, elle est de 0,45 %. La France se situe nettement au dessus de la moyenne des pays du G7, avec 0,22 %. Mais comme le soulignait Charles Josselin, ministre délégué à la coopération : « *l'efficacité de l'aide est une condition de sa légitimité* ».

6.2 « il faut une nouvelle architecture à l'ONU »

Richard von Weizsacker, ancien président de la République fédérale allemande, propose dans un article du Figaro daté du 11 décembre 2001, une nouvelle organisation de l'ONU : « *les réunions de ce conseil-conseil de sécurité- tournent toujours autour des crises et de leur solution militaire. Pourtant, aujourd'hui, les vraies menaces qui pèsent sur la majorité des populations du globe sont d'un autre ordre : ce sont la pauvreté-terreau du terrorisme- la faim, les migrations, l'environnement, etc.* »

« *Pour que l'ONU puisse répondre à ces défis, ses structures doivent changer. On a besoin de nouveaux conseils, dotés chacun des mêmes pouvoirs que le Conseil de sécurité : un conseil social et un conseil économique. Le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'OMC ne devraient pas seulement rendre des comptes à cette nouvelle structure*

de l'ONU, mais en dépendre. (...) Une législation globale accrue est nécessaire pour faire face à la misère, aux maladies et aux migrations de masse. »

Dans « combattre le terrorisme international » de Paul Quilès, René Galy-Dejean et Bernard Grasset, les auteurs parlent de la nécessité d'accroître la représentativité et l'efficacité de l'ONU. En effet, la représentativité du Conseil de sécurité reflète les rapports de forces au lendemain de la seconde guerre mondiale et non pas le caractère multipolaire de l'ordre international actuel.

Les auteurs (cf proposition 23 de l'annexe 7) suggèrent donc d'augmenter le nombre des membres permanents (inclure l'Inde par exemple) et de réévaluer le nombre des membres non permanents. Ceci contribuerait à renforcer la légitimité des décisions des Nations Unies à l'encontre d'Etats ou d'organisations soutenant le terrorisme international.

Ils proposent également une nouvelle « doctrine » du droit de veto (restriction et justification), le renforcement des moyens d'intervention des Nations Unies, une chaîne de contrôle opérationnelle, une capacité juridique en cas de violation grave des droits de l'homme, et des liens organiques entre le Conseil de sécurité et des organisations régionales auxquelles le règlement des conflits pourrait être délégué (OTAN, OSCE pour l'Europe, OUA pour l'Afrique, ASEA ou APEC pour l'ASIE, OCI pour le Moyen-Orient).

6.3 Régler le conflit israélo-palestinien, « allégorie du malaise arabe » :

« Arafat est à la fois un Ben Laden et un taliban, parce qu'il est responsable d'actes terroristes- à travers les organisations sous son contrôle comme les Tanzim du Fatah et la Force 17- et protecteur d'organisations terroristes comme le Hamas et le Djihad islamique. » a affirmé Netenyahu, l'ancien Premier ministre israélien, dans Le Figaro du 13 décembre 2001.

Lionel Jospin, lors de son discours à l'assemblée nationale, le 21 novembre 2001 a déclaré : *« Nous ne pourrions être durablement soutenus par tous dans la lutte contre le terrorisme si nous paraissions tolérer des conflits, des injustices et des frustrations, sources de violence. A cet égard, le retour au dialogue entre Israéliens et Palestiniens est prioritaire ».* Les évènements du 11 septembre sont une raison de plus de faire la paix au Proche-Orient.

La France a demandé, dès 1982, la création d'un Etat palestinien. C'est la position des Européens depuis 1999, et maintenant celle du président Bush ».

Le conflit israélo-arabe est reconnu comme l'un des principaux foyers du terrorisme mondial. Si la nécessité d'un règlement de paix était déjà impérieuse avant les attaques contre New York et Washington, elle l'est encore plus depuis. Ce conflit empoisonne aussi les travaux de l'assemblée générale visant à élaborer une convention générale de l'ONU contre le terrorisme. Les pays musulmans ont exigé que les combattants anti-israéliens ne soient pas condamnés, au motif que ce ne sont pas des terroristes, mais des résistants luttant pour la libération d'un territoire occupé.

Le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell a demandé aux israéliens de mettre un frein à la colonisation des territoires occupés et aux palestiniens de lutter contre les violences émanant de leur camp. Mais du côté israélien, Ariel Sharon, avait assuré publiquement, peu de temps après son élection, qu'il n'entendait pas démanteler une seule colonie existante. Et, du côté palestinien, de plus en plus, la lutte contre des factions extrémistes devient non pas une affaire de volonté mais de capacité.

Mais Arafat, que ne reconnaît plus Israël, n'est pas le seul en cause : la situation économique et sociale dans lequel son pays est en train de s'enfoncer, avec son cortège de faillites et de licenciements, est un autre facteur important de désespoir.

Shimon Peres avait proposé une solution qui pourrait mettre fin aux sentiments de désespoir et d'injustice des Palestiniens : développer un marché commun du Moyen-Orient avec l'Egypte, Israël, la Palestine, la Jordanie, le Liban et peut-être la Syrie. Conçu comme celui de l'Europe, ce marché donnerait une perspective de développement à tous. Jérusalem deviendrait le Bruxelles du Moyen-Orient.

Mais avant cela, les termes d'une paix future paraissent clairs et évidents (mais apparemment plus simples à écrire qu'à réaliser) :

- création d'un Etat palestinien souverain et démilitarisé à côté d'Israel,
- évacuation de presque toutes les implantations juives des territoires et échange de terres en compensation,
- partage de souveraineté sur Jérusalem,

- internationalisation du mont du Temple, des mosquées,
- compensations financières aux réfugiés et retour à ceux qui le veulent dans le futur Etat palestinien ?
- effort international pour soutenir et développer économiquement cet Etat palestinien.

L'Union européenne, parce qu'elle est le symbole même de cette démarche- dépasser la guerre par le développement solidaire- et les Etats-Unis parce qu'ils sont les « parrains » de la région- devraient prendre l'initiative pour y parvenir.

Des efforts doivent également être portés par la communauté internationale pour la résolution d'autres conflits régionaux tels que le Cachemire, la Tchétchénie qui sont aussi des prétextes aux terroristes islamistes pour exploiter les frustrations des populations musulmanes.

6.4 Développer le dialogue entre le monde islamique et l'Occident :

Intervenant le 15 octobre 2001, devant la conférence générale de l'Unesco, Jacques Chirac a réfuté l'idée d'un « choc des civilisations » à travers les attentats du 11 septembre. La réponse au discours des fanatiques, selon lui, c'est « *celle du respect, celle de l'échange, celle du dialogue de toutes les cultures, inséparables de l'affirmation claire et sans concession des valeurs qui nous font ce que nous sommes.* »

Si l'Occident a « *donné le sentiment d'imposer une culture dominante, essentiellement matérialiste* » et « *vécue comme agressive* », la réponse est selon le président de la République : « *c'est le dialogue des cultures, gage de paix, alors que le destin des peuples se mêle comme jamais* ». Ce dialogue « réinventé » passe par « *l'égalité de toutes les cultures* » a dit M. Chirac dans une réponse implicite au président du gouvernement italien, Silvio Berlusconi, qui, en septembre, avait évoqué « *la supériorité de la civilisation occidentale* ».

Face aux craintes que la mondialisation suscite chez ceux qui y voient une nouvelle forme de colonisation, M. Chirac a affirmé qu'il fallait « *civiliser la mondialisation, faire prévaloir l'intérêt des hommes, de tous les hommes* ». « *Il ne serait être question de livrer le*

monde aux seules forces du marché », a-t-il dit. Le président a également insisté sur l'effort d'éducation, « *l'une des grandes priorités de l'UNESCO. (...) Ne craignons pas d'affirmer l'existence d'une éthique universelle, celle qui inspire la Déclaration universelle des droits de l'homme* » a-t-il conclu, avant de préciser que cette éthique n'était pas « *un modèle occidental, cheval de Troie de civilisations honnies* ». Elle est « *un humanisme. Elle est, de toutes les nations, de toutes les religions.* »

De son côté, Lionel Jospin a déclaré : « *le terrorisme est l'ennemi de l'humanité ; mais pour que la communauté internationale reste unie dans ce combat, aucun de ses ensembles ou de ses groupes constitutifs ne doit se sentir rejeté ou méprisé en raison de ce qui fonde, à ses propres yeux, son identité. C'est ce message de respect et de reconnaissance mutuel des peuples, des religions et des cultures que tient constamment notre pays* ».

Il est donc nécessaire de construire un vrai dialogue entre les civilisations avec au moins trois objectifs :

- dépasser les rancœurs historiques séculaires (croisades, esclavage, domination coloniale) ;
- mettre en évidence les apports réciproques, les échanges et les bifurcations entre civilisations ;
- faire prévaloir une définition démocratique et ouverte de chaque grand ensemble géoculturel.

6.4.1 Enseigner l'islam à l'école :

C'est la méconnaissance qui produit l'intolérance et la diabolisation. Parler pour démystifier, apprendre pour comprendre, enseigner pour faire reculer stéréotypes et clichés, de nombreuses personnalités universitaires appellent de leurs vœux, un enseignement historique des religions, de l'islam en particulier dans l'espace laïque français.

Le jeune Français qui entend à la télévision des appels à « la guerre sainte », voit des corans dressés comme des armes et des poings, assiste au brûler de drapeaux américains ou israéliens, sait-il que des savants comme Avicenne, Averroès ou Ghazali ont inspiré des monuments de la pensée chrétienne ou juive, comme Thomas d'Aquin ou Maimonide ? Que

notre algèbre, notre géométrie, notre médecine en partie, viennent des pays arabes ? Que , si une centaine de versets du Coran sont à forte teneur juridique et dogmatique, sept cents autres sont des appels à la prière, à la réflexion, à la méditation, à la connaissance ?

Le risque d'une exclusion du fait religieux de l'enseignement public est de le reléguer vers des officines privées de moins en moins contrôlables. En France, on dénombre de moins en moins d'arabisants, d'islamologues et de jeunes spécialistes recrutés. Des universitaires musulmans souhaitent la réintroduction de chaires de civilisation islamique, de chaires d'arabe, de cours de langues dans les grands lycées ou l'ouverture de bibliothèques spécialisées. Une meilleure intelligence des faits religieux fera reculer les sectarismes

6.4.2 Des imams français :

En France, il n'y a pas d'imam, ou très peu ; on en invite donc, ou eux-même s'invitent, généralement du Proche-Orient. Ces prédicateurs itinérants qui ne parlent pas toujours français et qui connaissent mal la situation des musulmans en France voient en notre pays une terre de mission. L'interprétation qu'ils donnent ici du Coran n'est donc pas nécessairement la mieux adaptée à une bonne coexistence entre l'islam et la république. Ces prédicateurs se recrutent souvent parmi les plus intégristes parce qu'ils sont les mieux organisés.

Ne vaudrait-il pas mieux leur opposer des imams français ? Il leur appartiendrait de concilier le Coran et la France, de consolider une double identité culturelle et spirituelle.

En Alsace et en Lorraine, le statut juridique hérité de l'Allemagne, autorise l'Etat à y financer la formation du clergé et l'exercice du sacerdoce. C'est donc dans ces régions qu'en toute légalité pourrait être constitué un clergé musulman ; celui pourrait lutter contre l'acculturation des musulmans déracinés, contre l'importation de l'intégrisme et réinsérer les musulmans français sinon dans une pratique, au moins dans une morale musulmane. Une morale qui n'est guère éloignée de toutes les autres morales issues de toutes les grandes religions et qui vaut mieux que l'absence totale de morale.

Ces imams français contribueraient utilement en France, comme au profit du reste du monde musulman, à une lecture critique du Coran pour réconcilier islam et modernité. Un islam éclairé pourrait ainsi naître et prospérer à partir de notre pays.

Cet islam français, nous avons tous avantage, musulmans ou non, à le voir guidé par des religieux éclairés. L'alternative serait d'affronter à terme un islam acculturé, politisé et extrémiste.

CONCLUSION

Raymond Aron avait en son temps caractérisé la guerre froide par la formule : « *paix impossible, guerre improbable* ».

C'est à présent la formule inverse qui peut le mieux définir la situation actuelle, qui pour reprendre les mots de Jean-Christophe Cambadélis¹⁴, est une sorte de *paix chaude* qu'il décrit par la formule : « *guerre impossible, paix improbable* ». » *La paix parce que la planète est plutôt en paix, particulièrement entre les puissances du monde ; mais chaude parce que les conflits locaux existent partout et que le terrorisme a frappé par un acte de guérilla épouvantable.* »

Il a également écrit : « *on pourrait légitimement redouter que les Etats-Unis, qui conduiront cette offensive- contre Al-Qaida- ne l'envisagent qu'en termes militaires et massifs. Tout indique au contraire que l'assaut qui va être donné au terrorisme sera également policier, juridique, donc politique et géostratégique* ».

Ceci illustre la complexité et la difficulté d'éradiquer le terrorisme islamique et surtout la nécessité de coordonner au niveau national et international, les actions à mener dans des domaines très variés mais de plus en plus complémentaires...

Mais comme le déclare Bernard-Henri Lévy, dans un article du monde¹⁵: » *le fondamentalisme n'est pas vaincu. Mais il vient de connaître sa première vraie défaite militaire. Il vient d'enregistrer le premier coup d'arrêt à ce qui paraissait une irrépressible vague.* » (...) *Je crois que l'anti-américanisme, cet autre socialisme des imbéciles, vient de connaître, lui aussi, sa première défaite depuis longtemps* ».

Au niveau européen, les attentats du 11 septembre devraient donner un coup de catalyseur à l'Europe judiciaire, policière et militaire même si de nombreux obstacles restent à franchir : harmonisation des lois, définition du terrorisme...

¹⁴ Député de Paris et membre du bureau national du Parti socialiste

¹⁵ article du 21 décembre 2001 « ce que nous avons appris depuis le 11 septembre »

Au niveau international, on peut espérer d'une part une meilleure solidarité du monde occidental face à un fléau commun et d'autre part un plus grand effort de compréhension mutuelle entre le monde judéo-chrétien et la civilisation musulmane, comme l'illustrent ces différentes déclarations :

« Le choc du 11 septembre a déjà fait sentir un effet majeur en restaurant le primat du politique sur l'économique¹⁶. »

« Il est souhaitable qu'à la coalition contre le terrorisme succède une coalition pour un monde plus juste donnant à chacun sa place à la communauté internationale¹⁷. »

« Pour faire face à l'horreur du 11 septembre, notre monde a besoin de règles, les nations de solidarité et les sociétés de fraternité¹⁸. »

« Le dialogue des cultures doit être conduit avec clairvoyance et humilité, car son pire ennemi est l'arrogance¹⁹. »

¹⁶ Jean-Christophe Cambadélis

¹⁷ Lionel Jospin

¹⁸ Laurent Fabius

¹⁹ Jacques Chirac

ANNEXE 1

La résolution 1368 du 12 septembre

« Le Conseil de sécurité ; réaffirmant les buts et principes de la Charte des Nations unies, résolu à combattre par tous les moyens les menaces à la paix et à la sécurité internationales causées par les actes terroristes, reconnaissant le droit inhérent à la légitime défense individuelle ou collective,

1. Condamne catégoriquement dans les termes les plus forts les épouvantables attaques terroristes qui ont eu lieu le 11 septembre 2001 à New York, Washington (DC) et en Pennsylvanie et considère de tels actes, comme tout acte de terrorisme international, comme une menace à la paix et à la sécurité internationales ;

2. Exprime ces profondes sympathies et condoléances aux victimes et à leur familles ainsi qu'au peuple et au gouvernement de Etats-Unis ;

3. Appelle tous les Etats à travailler ensemble de toute urgence pour traduire en justice les auteurs, organisateurs et commanditaires de ces attaques terroristes et souligne que ceux qui portent la responsabilité d'aider, soutenir et héberger les auteurs, organisateurs et commanditaires de ces actes devront rendre des comptes ;

4. Appelle la communauté à redoubler d'efforts pour prévenir et éliminer les actes terroristes, y compris par une coopération accrue et une pleine application des conventions antiterroristes internationales et des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1269 du 19 octobre 1999 ;

5. Se déclare prêt à prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux attaques du 11 septembre 2001 et pour combattre le terrorisme sous toutes ses formes, conformément à ses responsabilités en vertu de la charte des Nations unies ;

6. Décide de demeurer saisi de la question »

ANNEXE 2

Les textes de l'ONU contre le financement des terroristes

Convention de l'ONU sur la suppression du financement du terrorisme. Adoptée le 9 décembre 1999, elle n'a été ratifiée pour l'instant que par l'Azerbaïdjan, le Botswana, le Sri-Lanka, le Royaume-Uni et l'Ouzbékistan. Il faut 22 ratifications pour qu'elle entre en vigueur. Condamnant : « *tout acte de fourniture ou de collecte de fonds dans l'intention de les voir utiliser ou sachant qu'ils seront utilisés pour commettre un acte de terrorisme* », elle fait obligation aux Etats signataires d'identifier, de détecter, geler et saisir les fonds utilisés, ainsi que de renforcer les dispositifs d'entraide judiciaire sans possibilité d'invoquer le secret bancaire ou le caractère fiscal d'une infraction, et d'accroître la coopération internationale par l'intermédiaire d'Interpol. Le texte ne prévoit cependant pas de suivi de sa mise en œuvre.

Résolution 1333 de l'ONU votée en décembre 2000 par 13 voies pour 2 abstentions (la Malaisie et la Chine). D'effet immédiat, elle prévoit que les Etats doivent « *fermer complètement les représentations des talibans sur leur territoire, fermer immédiatement les bureaux d'Ariana Afghane Airlines, geler sans délai les fonds et autres actifs d'Oussama Ben Laden et des individus et sociétés qui lui seraient proches, y compris ceux appartenant à l'organisation Al-Qaida ainsi que les fonds dérivés ou générés par les propriétés détenues ou contrôlées par Oussama Ben Laden et ses proches.* »

Résolution 1373 de l'ONU votée le 29 septembre 2001 à l'unanimité :

« Le Conseil de sécurité ; réaffirmant que les attaques terroristes du 11 septembre, comme tout acte de terrorisme international, constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales, réaffirmant le droit naturel à la légitime défense individuelle et collective, réaffirmant la nécessité de lutter par tous les moyens, conformément à la Charte des Nations unies, contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales que font peser les actes de terrorisme (...) Agissant en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations unies, décide que

tous les Etats préviennent et répriment le financement du terrorisme, érigent en crime la fourniture ou la collecte délibérée par leurs nationaux ou sur leur territoire de fonds que l'on prévoit d'utiliser ou dont on sait qu'ils seront utilisés pour perpétrer des actes de terrorisme ; gèlent sans attendre les fonds ou ressources des personnes qui commettent des actes de terrorisme, les facilitent ou y participent, des entités appartenant à ces personnes. (...) »

Le texte énumère toutes les actions attendues des Etats membres : interdiction de toute aide de quelque forme aux terroristes ou organisations terroristes, échange d'informations et coopération internationale accrue dans les enquêtes et les poursuites, ratification de la convention contre le financement du terrorisme, etc.

ANNEXE 3

Les Forces spéciales dans le monde

La seconde guerre mondiale a été le creuset de la création des forces spéciales avec une série d'initiateurs, tels David Stirling, qui a formé les Raiders britanniques face à l'Afrikakorps allemand, Valerio Borghese et Teseo Tesei, qui donnèrent naissance aux nageurs de combat en Italie, ou l'amiral Wilhem Canaris, qui a organisé les commandos de la division nazie Brandenburg. Ce furent autant de précurseurs dont se sont inspirées, par la suite, et notamment pendant la guerre froide, les armées du pacte de Varsovie et celles de l'alliance atlantique.

Les Etats-Unis : Dotées d'un commandement central à Tempa (Floride), les unités américaines rassemblent quelque 45 700 hommes. L'armée de terre et le corps des marines en représentent l'essentiel, avec pas moins de 25 000 hommes, suivis par l'armée de l'air (12 500) et la marine (8 200). Même si le cinéma hollywoodien a illustré maintes de leurs aventures, l'exploit n'est pas toujours au rendez-vous : comme en Iran, en avril 1980, avec l'échec d'une tentative de récupérer des otages américains, ou en Somalie en octobre 1993, quand 18 commandos trouvèrent la mort en voulant capturer le général Mohamed Farah Aidid, accusé de terrorisme.

Les plus connues de ces forces spéciales américaines sont les « Green berets » qui entraînent les armées étrangères, aident à installer une guérilla ou mènent des actions ciblées derrière les lignes adverses ; les Rangers, une unité d'infanterie spécialisée dans les combats de nuit et des interventions en environnement particulièrement hostile ou difficile ; la Delta Force, probablement l'unité la plus jalouse de ses mystères et chargée, entre autres missions, de la lutte antiterroriste ; et les « Nightstalkers » (les traqueurs de nuit), qui conduisent des expéditions aéroportées clandestines. A ces formations de l'armée de terre, il faut ajouter les forces spéciales de la marine (notamment les Seals), qui mènent des opérations d'espionnage sous l'eau, et les unités de l'armée de l'air, composées de commandos emmenés de nuit, pour des coups de main rapides, avec des jumelles de vision nocturne.

La Grande-Bretagne : c'est incontestablement l'armée britannique qui est, en la matière, la plus aguerrie. Qui ne connaît, en effet, au moins de réputation, ses SAS (Special Air Service) experts dans les opérations de sabotage et de renseignement, dont l'action la plus spectaculaire- télévisée en direct à l'époque- a été l'assaut réussi, donné en 1980 à l'ambassade d'Iran à Londres, pour mettre fin à une prise d'otages. Les SAS peuvent vivre en autarcie, en pleine nature, pendant de longues périodes, à la recherche de cachettes et de positions ennemies. Outre ses SAS, le Royaume-Uni peut puiser, selon les compétences, dans un régiment parachutiste, parmi des nageurs de combat et des commandos de marine ou faire appel à une brigade de Royal Marines, 3 500 hommes rompus aux affrontements dans les zones froides et en montagne. Il dispose aussi d'une troupe très spéciale, héritée de Gurkhas, de mercenaires népalais réputés pour leur combativité.

La France : alors que les Etats-Unis l'avaient fait dès 1986 et la Grande-Bretagne l'année suivante, elle a attendu 1992 pour fédérer ses forces spéciales sous une même autorité, le Commandement des opérations spéciales (COS), subordonné directement au chef d'état-major des armées pour l'emploi. Le COS représente une formation de 2 000 hommes, dits de premier cercle, comme le 1^{er} régiment parachutiste d'infanterie de marine à Bayonne, auxquels viennent prêter main forte, selon les besoins, des commandos parachutistes de l'air (CPA 10²⁰), le commando d'action sous-marine Hubert, un groupe de combat en milieu clos (GCMC²¹) et des détachements d'avions et d'hélicoptères (la DOS/T²² et DOS/H²³) pour des missions spéciales, généralement de nuit et sur des terrains rustiques.

Il existe des unités, dites du 2^e cercle, comme le 13^e régiment de dragons parachutistes à Dieuze (Moselle), chargé du renseignement dans la profondeur, des unités de recherche humaine (URH) parachutistes ou non, voire le Gsign²⁴ de la gendarmerie nationale en certains cas.

Ce dispositif est indépendant du service « action » de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), qui comprend un millier d'hommes et de femmes, recrutés dans les trois armées ou dans la société civile. Une « poignée » de ces personnels a été engagée en

²⁰ commando parachutiste de l'air numéro 10

²¹ groupe de combat en milieu clos

²² division des opérations spéciales/ transport

²³ division des opérations spéciales/ hélicoptère

²⁴ groupe de sécurité et d'intervention de la gendarmerie nationale

Afghanistan, et, bien avant la mort du commandant Massoud, des agents de la DGSE, ont servi auprès de l'Alliance du Nord.

L'Allemagne : en 1996, elle a créé un commando de forces spéciales (le KSK) au sein de la Bundeswehr. Soit un millier d'hommes basés à Claw, en Forêt-Noire. Le KSK, qui est intervenu dans les Balkans aux côtés de forces américaines, britanniques et françaises, a vu le jour, après que des soldats belges, en avril 1994, ont dû intervenir pour secourir des employés de la chaîne allemande Deutsch Welle pris en otage au Rwanda.

L'Espagne : Au sein de la direction opérationnelle du commandement des opérations spéciales, elle dispose de quelque 400 légionnaires (l'ex-Banders de operaciones especiales de la Legion), en parallèle avec deux unités de combat, une unité de transmissions et un état-major dépendant du Mando de operaciones especiales (MOE) de l'armée de terre espagnole.

La Russie : durant les années 1980, la Russie a engagé en Afghanistan ses troupes de diversion connues sous le nom de « troupes à usage spécial », les Spetsnaz. Présentés comme des unités d'élite, censés être capable de désorganiser l'Occident par des opérations clandestines sur les arrières et contre les populations civiles, les Spetsnaz furent durant la guerre froide, la bête noire de l'Otan. Mais ils se révélèrent peu efficaces en Afghanistan, subissant de lourdes pertes. Depuis, outre l'armée russe, d'autres services de sécurité, comme le service de renseignement extérieur SVR (ex-KGB), le service fédéral de sécurité FSB ou des ministères ont mis sur pied des unités de commandos antiterroriste et anticriminalité.

ANNEXE 4

Les 27 individus et organismes mis à l'index

George Bush a annoncé une liste de 27 entités dont les avoirs doivent être gelés. Douze personnes, onze groupes, et quatre organisations caritatives y figurent.

Les 12 individus sont : Oussama Ben Laden et ses lieutenants :

- Oussama Ben Laden,
- Mohamed Atef (Sobhi Abou Sitta, Abou Hafs Al Masri),
- Sayf Al Adl,
- Cheikh Said (Mustapha Mohamed Ahmad),
- Abou Hafs le mauritanien (Mahfouz Ould Al Walid, Khled Al Chankiti),
- Ibn Al Cheikh Al Libi (libian),
- Abou Zoubaydah (Zein Al Abidin Mohamed Hussein, Tarek),
- Abdel Hadi Al Iraqui (Abou Abdala), (irakien),
- Ayman Al Zawahri,
- Tharwat Salah Chihata,
- Tarek Anouar Al Sayyed Ahmad (Fathi, Amr Al Fateh),
- Mohamad Salah (Nasr Fahmi Nasr Hassanein) ;

Onze groupes considérés comme terroristes :

- AL Qaida (Afghanistan),

- Le groupe Abou Sayyaf (Philippines),
- Le groupe islamique armé GIA (Algérie),
- Harkat al-Moujahidine (Cachemire),
- Al Jihad (Egypte),
- Le mouvement islamique d'Ouzbékistan,
- Asbat Al Ansar (Liban),
- Le groupe salafiste pour la prédication et le combat (Algérie),
- Le groupe de combat islamique libyen,
- Al Itihad al Islamiya (Somalie),
- L'armée islamique d'Aden (Yémen) ;

Quatre organisations caritatives :

- Makhtab Al Khidamat-Al Kifah (lié à Al Qaida),
- L'organisation humanitaire Wafa al Rashid Trust (Pakistan),
- Maamoun Darkazanli,
- Import-Export Company ;

ANNEXE 5

LES MOTS CLES DE L'ARGENT SALE

Paradis fiscal : territoire ou pays offrant une imposition très faible ou nulle aux investisseurs étrangers et appliquant des règles très strictes protégeant le secret bancaire et l'anonymat. Ils offrent en général une panoplie complète de services financiers plus ou moins légaux ainsi que d'excellents moyens de communication avec le reste de la planète. L'OCDE en recense plus de quarante.

Centre offshore : sont dits « offshore » (au large), ou extraterritoriaux, l'ensemble des services financiers offerts par les banques et d'autres intermédiaires à tous les non-résidents. Au sens strict du terme, les grandes places, comme Londres, New York, et Tokyo, abritent les principaux centres offshore du monde. Par extension, un centre offshore est une place financière dont l'essentiel de l'activité est réalisé par des non-résidents, lesquels contrôlent également la majorité des institutions. Comme les paradis fiscaux, ils offrent toute une gamme de services et souvent, l'anonymat.

Blanchiment : opération consistant à transformer des revenus d'activités criminelles en revenus d'apparence légale. Historiquement, la pègre américaine des années 1920 avait acheté des blanchisseries automatiques, fonctionnant avec des pièces de monnaie, afin de mélanger l'argent du trafic d'alcool aux recettes de ces laveries. Schématiquement, l'opération consiste à : créer sous un prête-nom une société « bidon » dans un centre offshore ; puis déposer l'argent sale au nom de ladite « société » dans une banque peu regardante ; et enfin transférer les sommes vers un compte « propre » dans une grande place financière. Les réseaux terroristes comme Al-Qaida, font l'inverse : il s'agit d'utiliser à des fins criminelles des revenus légalement gagnés, bref de « noircir » de l'argent propre.

Prête-nom : personne immatriculant à son nom une société « bidon » dans un paradis financier pour dissimuler l'identité du vrai propriétaire.

Trust : forme de société spécifique à la législation anglo-saxonne, dans laquelle un homme de confiance, le trustee, a pour mission d'administrer les biens au nom d'une autre personne, le « bénéficiaire ».

La technique de l'«hawala» : littéralement, en hindoustani, « hawala » signifie « confiance ». c'est un système de transfert de fond qui évite le recours aux « porteurs de valise » ou la traçabilité des comptes en banque.

A titre d'exemple, un terroriste se rend chez un agent de change à Delhi, chez qui il dépose des roupies. En échange, il reçoit un morceau de papier sur lequel figure un simple numéro. Le courtier avertit son correspondant à Londres via un message e-mail. Dans la capitale britannique, ledit extrémiste, ou l'un de ses complices, se présente au guichet du correspondant, qui, après avoir vérifié le code, lui remet l'équivalent de la somme de départ en livres sterling, de préférence en petites coupures. Les deux entremetteurs, liés par des liens familiaux, claniques ou tribaux, soldent entre eux les comptes à la fin du mot ou du semestre. L'hawala, multiséculaire s'est développée avec l'essor du commerce dans l'empire ottoman. *«Ce système archaïque, légal, impossible et difficile à combattre, permet de mettre à disposition des taupes de l'argent liquide et de couvrir les frais de fonctionnement de la nébuleuse terroriste »*, indique²⁵ un expert de l'argent noir auprès du consultant londonien Control Risks. *«My word is my bond »* (ma parole vous sert de garantie) est le mode opératoire de cette technique basée sur la confiance.

²⁵ article du Monde du 25 septembre 2001 « la technique de l'hawala, méthode de financement de l'international terroriste »

ANNEXE 6

Discours de Georges Bush junior sur l'Etat de l'union

STATE OF THE UNION SPEECH / 2002

PART 1 and PART 2

Mr. Speaker, Vice President Cheney, Members of Congress, distinguished guests, and fellow citizens:

As we gather tonight, our nation is at war, our economy is in recession, and the civilized world faces unprecedented dangers. Yet the state of our Union has never been stronger.

(Part 1)

An Afghanistan transformed

We last met in an hour of shock and suffering. In four short months, our nation has comforted the victims -- begun to rebuild New York and the Pentagon -- rallied a great coalition -- captured, arrested, and rid the world of thousands of terrorists -- destroyed Afghanistan's terrorist training camps - - saved a people from starvation -- and freed a country from brutal oppression.

The American flag flies again over our embassy in Kabul. Terrorists who once occupied Afghanistan now occupy cells at Guantanamo Bay. And terrorist leaders who urged followers to sacrifice their lives are running for their own.

America and Afghanistan are now allies against terror... we will be partners in rebuilding that country... and this evening we welcome the distinguished interim leader of a liberated Afghanistan: Chairman Hamid Karzai.

The last time we met in this chamber, the mothers and daughters of Afghanistan were captives in their own homes, forbidden from working or going to school. Today women are free, and are part of Afghanistan's new government, and we welcome the new Minister of Women's Affairs, Doctor Sima Samar.

Our progress is a tribute to the spirit of the Afghan people, to the resolve of our coalition, and to the might of the United States military. When I called our troops into action, I did so with complete confidence in their courage and skill - and tonight, thanks to them, we are winning the war against terror. The men and women of our armed forces have delivered a message now clear to every enemy of the United States: Even seven thousand miles away,

Life after September 11

For many Americans, these four months have brought sorrow, and pain that will never completely go away. Every day a retired firefighter returns to Ground Zero, to feel closer to his two sons who died there. At a memorial in New York, a little boy left his football with a note for his lost father: "Dear Daddy, Please take this to Heaven. I don't want to play football until I can play with you again someday." Last month, at the grave of her husband, Micheal, a CIA officer and Marine who died in Mazar-e Sharif, Shannon Spann said these words of farewell: "Semper Fi, my love." Shannon is with us tonight.

Shannon, I assure you and all who have lost a loved one that our cause is just, and our country will never forget the debt we owe Micheal and all who gave their lives for freedom.

Our cause is just, and it continues. Our discoveries in Afghanistan confirmed our worst fears, and show us the true scope of the task ahead. We have seen the depth of our enemies' across oceans and continents, on mountaintops and in caves - you will not escape the justice of this nation

We have seen the depth of our enemies' hatred in videos where they laugh about the loss of innocent life. And the depth of their hatred is equaled by the madness of the destruction they design. We have found diagrams of American nuclear power plants and public water facilities -- detailed instructions for making chemical weapons ... surveillance maps of American cities, and thorough descriptions of landmarks in America and throughout the world.

What we have found in Afghanistan confirms that - far from ending there - our war against terror is only beginning. Most of the 19 men who hijacked planes on September 11th were trained in Afghanistan's camps - and so were tens of thousands of others. Thousands of dangerous killers, schooled in the methods of murder, often supported by outlaw regimes, are now spread throughout the world like ticking time bombs - set to go off without warning.

Thanks to the work of our law enforcement officials and coalition partners, hundreds of terrorists have been arrested --yet tens of thousands of trained terrorists are still at large. These enemies view the entire world as a battlefield, and we must pursue them wherever they are. So long as training camps operate, so long as nations harbor terrorists, freedom is at risk - and America and our allies must not, and will not, allow it.

Other terrorist groups and state sponsors

Our nation will continue to be steadfast, and patient, and persistent in the pursuit of two great objectives. First, we will shut down terrorist camps, disrupt terrorist plans, and bring terrorists

to justice. Second, we must prevent the terrorists and regimes who seek chemical, biological, or nuclear weapons from threatening the United States and the world.

Our military has put the terror training camps of Afghanistan out of business, yet camps still exist in at least a dozen countries. A terrorist underworld - including groups like **Hamas**, **Hezbollah**, **Islamic Jihad**, and **Jaish-i-Mohammed** - operates in remote jungles and deserts, and hides in the centers of large cities.

While the most visible military action is in Afghanistan, America is acting elsewhere. We now have troops in the Philippines helping to train that country's armed forces to go after terrorist cells that have executed an American, and still hold hostages. Our soldiers, working with the Bosnian government, seized terrorists who were plotting to bomb our embassy. Our navy is patrolling the coast of Africa to block the shipment of weapons and the establishment of terrorist camps in Somalia.

My hope is that all nations will heed our call, and eliminate the terrorist parasites who threaten their countries, and our own. Many nations are acting forcefully. Pakistan is now cracking down on terror, and I admire the leadership of President Musharraf. But some governments will be timid in the face of terror. And make no mistake: If they do not act, America will.

Our second goal is to prevent regimes that sponsor terror from threatening America or our friends and allies with weapons of mass destruction. Some of these regimes have been pretty quiet since September 11th. But we know their true nature. **North Korea** is a regime arming with missiles and weapons of mass destruction, while starving its citizens.

Iran aggressively pursues these weapons and exports terror, while an unelected few repress the Iranian people's hope for freedom.

Iraq continues to flaunt its hostility toward America and to support terror. The **Iraqi** regime has plotted to develop anthrax, and nerve gas, and nuclear weapons for over a decade. This is a regime that has already used poison gas to murder thousands of its own citizens -- leaving the bodies of mothers huddled over their dead children. This is a regime that agreed to international inspections -- then kicked out the inspectors. This is a regime that has something to hide from the civilized world.

States like these, and their terrorist allies, constitute an axis of evil, arming to threaten the peace of the world. By seeking weapons of mass destruction, these regimes pose a grave and growing danger. They could provide these arms to terrorists, giving them the means to match

their hatred. They could attack our allies or attempt to blackmail the United States. In any of these cases, the price of indifference would be catastrophic.

We will work closely with our coalition to deny terrorists and their state sponsors the materials, technology, and expertise to make and deliver weapons of mass destruction. We will develop and deploy effective missile defenses to protect America and our allies from sudden attack. And all nations should know: America will do what is necessary to ensure our nation's security.

We will be deliberate, yet time is not on our side. I will not wait on events, while dangers gather. I will not stand by, as peril draws closer and closer. The United States of America will not permit the world's most dangerous regimes to threaten us with the world's most destructive weapons.

Our war on terror is well begun, but it is only begun. This campaign may not be finished on our watch -- yet it must be and it will be waged on our watch.

We cannot stop short. If we stopped now - leaving terror camps intact and terror states unchecked - our sense of security would be false and temporary. History has called America and our allies to action, and it is both our responsibility and our privilege to fight freedom's fight.

(Part 2 first section)

PRESIDENT BUSH: Our first priority must always be the security of our nation and that will be reflected in the budget I send to Congress. My budget supports three great goals for America: We will win this war, we will protect our homeland, and we will revive our economy.

Funding America's military and homeland defense

September 11th brought out the best in America, and the best in this Congress, and I join the American people in applauding your unity and resolve. Now Americans deserve to have this same spirit directed toward addressing problems here at home. I am a proud member of my party - yet as we act to win the war, protect our people, and create jobs in America, we must act first and foremost not as Republicans, not as Democrats, but as Americans.

It costs a lot to fight this war. We have spent more than a billion dollars a month - over 30 million dollars a day - and we must be prepared for future operations. Afghanistan proved that expensive precision weapons defeat the enemy and spare innocent lives, and we need more of them. We need to replace aging aircraft and make our military more agile to put our troops

anywhere in the world quickly and safely. Our men and women in uniform deserve the best weapons, the best equipment, and the best training -- and they also deserve another pay raise. My budget includes the largest increase in defense spending in two decades... because while the price of freedom and security is high, it is never too high - whatever it costs to defend our country, we will pay it.

The next priority of my budget is to do everything possible to protect our citizens and strengthen our nation against the ongoing threat of another attack. Time and distance from the events of September 11th will not make us safer unless we act on its lessons. America is no longer protected by vast oceans. We are protected from attack only by vigorous action abroad, and increased vigilance at home.

My budget nearly doubles funding for a sustained strategy of homeland security, focused on four key areas: bioterrorism, emergency response, airport and border security, and improved intelligence. We will develop vaccines to fight anthrax and other deadly diseases. We will increase funding to help states and communities train and equip our heroic police and firefighters. We will improve intelligence collection and sharing, expand patrols at our borders, strengthen the security of air travel, and use technology to track the arrivals and departures of visitors to the United States.

Homeland security will make America, not only stronger, but in many ways better. Knowledge gained from bioterrorism research will improve public health -- stronger police and fire departments will mean safer neighborhoods -- stricter border enforcement will help combat illegal drugs.

And as government works to better secure our homeland, America will continue to depend on the eyes and ears of alert citizens. A few days before Christmas, an airline flight attendant spotted a passenger lighting a match. The crew and passengers quickly subdued the man, who had been trained by al-Qaida, and was armed with explosives. The people on that airplane were alert, and as a result, likely saved nearly 200 lives -- and tonight we welcome and thank flight attendants Hermis Moutardier and Christina Jones...

Les autres éléments du discours traitent de questions purement intérieures

ANNEXE 7

LES 33 PROPOSITIONS POUR CONTRER LA MENACE TERRORISTE²⁶

- Lancer des négociations au sein des institutions spécialisées de l'ONU (l'AEIA entre autres) au sujet du devenir et du recyclage de déchets industriels toxiques (le cobalt, le strontium ou le césium par exemple) qui sont susceptibles de permettre la confection d'armements NRBC,
- mettre sur pied une composante spécifiquement dédiée aux interventions spéciales au sein de la force de réaction rapide européenne,
- élaborer un livre blanc européen présentant une analyse commune des menaces pesant sur l'Europe,
- étudier le potentiel offensif des drones MALE Eagle dont l'armée de l'air sera dotée en 2003 afin d'anticiper la mise en service des systèmes multi-charges multimiissions (MCMM) dont les forces seront dotées à partir de 2009,
- augmenter les effectifs des services de renseignement relevant du ministre de la Défense (DGSE, DRM),
- renforcer la coopération des services de renseignement au niveau européen (par la création d'un comité européen du renseignement),
- créer un nouveau régiment de renseignement dans la profondeur au sein de l'armée de Terre,
- doter plus rapidement la Marine en missiles de croisière Scalp-naval, afin d'en équiper les frégates multimiissions dès leur mise en service en 2008 et non en 2011, date à laquelle le premier sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) de nouvelle génération sera opérationnel,

²⁶ D'après « Combattre le terrorisme » document d'information de l'assemblée nationale de Paul Quilès, René Galy-Dejean et Bernard Grasset

- étudier la possibilité de construire un second porte-avion français en commun avec les deux bâtiments commandés par la Royal Navy britannique qui doivent entrer en service en 2010-2012, sous réserve que ceux-ci soient dotés d'un système de catapulte et non d'avions à décollage vertical,
- accélérer la constitution des réserves opérationnelles, afin de seconder les forces actives dans la protection et la surveillance des lieux publics sensibles,
- prévoir l'acquisition de systèmes de missiles de moyenne portée de nouvelle génération (VL-Mica) susceptible d'être télé-opérés dans un site unique pour remplacer les Roland et Crotale en service et protéger les sites les plus sensibles du territoire national,
- renforcer la coopération des services de renseignement intérieur et de contre-espionnage au niveau national (UCLAT) et européen (comité européen de renseignement),
- accroître les dotations en équipements dédiés à la prévention et à la lutte contre les menaces NRBC (radiamètres, stations de décontamination, tenues NBC etc.) pour en doter chaque zone de défense,
- organiser davantage d'exercices fictifs aux abords de sites exposés qui intégreraient les populations riveraines ou concernées,
- augmenter les moyens de coordination du SGDN pour la prévention du terrorisme NRBC,
- soumettre les personnes désirant prendre des cours de pilotage dans les aéro-clubs à une autorisation préalable auprès des autorités préfectorales ou de la DGAC,
- augmenter (en fréquence sur chaque ligne mais aussi sur le nombre de lignes) les patrouilles de forces de l'ordre nationales dans les rames de transports collectifs urbains,
- renforcer les procédures de sécurité internes aux centres de production d'énergie,
- réviser les principes de conception des sites de production d'énergie hydroélectrique et nucléaire,

- mettre au pont un plan européen de prévention des risques industriels et énergétiques,
- appuyer la définition de sanctions ciblées contre le régime irakien,
- favoriser les processus de règlement des conflits tchéchène et cachemiri,
- augmenter le nombre des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies et s'assurer d'une composition plus représentative des équilibres géopolitiques actuels,
- réformer la conduite des opérations de maintien de la paix par l'ONU en s'inspirant des conclusions du rapport Brahimi,
- adopter au niveau international un plan de reconstruction et d'aide au développement pour l'Afghanistan,
- augmenter le nombre de magistrats spécialisés dans la lutte contre le terrorisme au sein de la 14^o section du Parquet de Paris,
- offrir des garanties de protection physique aux témoins ou repentis apportant leur concours à la justice,
- mettre en œuvre rapidement les nouvelles procédures de mandat d'arrêt européen et d'extradition d'auteurs et, dans un premier temps, soumettre au Parlement la ratification des conventions de 1995 et 1996 sur la simplification des procédures d'extradition au sein de l'Union européenne,
- engager des discussions au niveau des Quinze faveur de la création d'un véritable parquet européen,
- créer un observatoire international de la lutte contre le blanchiment et l'utilisation criminelle de fonds qui soit plus large et légitime que le GAFI,
- faire pression sur les pays qui favorisent l'ingénierie financière afin qu'ils adoptent les recommandations des instances internationales spécialisées (GAFI, OCDE, etc),
- encourager les Etats à surveiller les dons à des organismes caritatifs qui pourraient soutenir des organisations criminelles,

- conforter le dialogue engagé par le ministère de l'Intérieur avec la Consultation des Musulmans de France, afin d'aboutir à l'émergence d'une instance représentative des communautés de confession musulmane en France et garantir leur indépendance.

Bibliographie

Revue et sites internet consultés:

- Manière de voir 60,
 - Le Monde,
 - Le Monde diplomatique ,
 - Le Figaro,
 - Le Point,
 - L'express,
 - La tribune,
 - Libération,
 - Courrier international,
 - Le nouvel observateur,
 - Objectif Défense n°109
-
- document d'information de l'Assemblée Nationale « Combattre le terrorisme international, 33 propositions pour contrer la menace terroriste » de Paul Quilès, René Galy-Dejean et Bernard Grasset

Table des matières

| | |
|--|----------|
| SOMMAIRE..... | 4 |
| INTRODUCTION..... | 6 |
| 1 DEFINITIONS | |
| 1.1 LA DIFFICULTE DE DEFINITION DU TERRORISME..... | 7 |
| 1.2 ISLAMISME A NE PAS CONFONDRE AVEC ISLAM..... | 9 |
| 1.3 QU'EST-CE QU'AL-QAIDA..... | 10 |
| 2 LES ACTIONS DANS LE DOMAINE JUDICIAIRE DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ISLAMISTE : | |
| 2.1 UN ESPACE JUDICIAIRE EUROPEEN..... | 11 |
| 2.1.1 Eurojust..... | 11 |
| 2.1.2 Les défis d'un espace judiciaire européen..... | 12 |
| 2.1.3 Les difficultés de la création d'un mandat d'arrêt européen..... | 13 |
| 2.2 LA LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITE..... | 15 |
| 2.2.1 une convention sur la cybercriminalité voit le jour..... | 15 |
| 2.2.2 Le système "Carnivore" et "Magic Lantern"..... | 15 |
| 2.2.3 Création d'un nouvel office central français..... | 16 |
| 2.3 RESTRICTION DES LIBERTES INDIVIDUELLES AU NIVEAU NATIONAL..... | 16 |
| 2.3.1 Etats-Unis, "c'était un pays où tout le monde venait, nous devons changer..... | 16 |
| 2.3.2 Grande-Bretagne : intransigeance et pragmatisme..... | 17 |
| 2.3.3 Allemagne : remise en vigueur du quadrillage informatique..... | 18 |
| 2.3.4 France : de nouvelles dispositions juridiques..... | 19 |
| 2.4 UN TRIBUNAL POUR JUGER AL QAIDA..... | 20 |
| 2.4.1 la cour pénale internationale..... | 20 |
| 2.4.2 un tribunal militaire américain..... | 20 |
| 2.4.3 le statut de prisonnier de guerre..... | 21 |
| 3 LES ACTIONS DANS LE DOMAINE POLICIER DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ISLAMISTE | |
| 3.1 EN FRANCE ROLE DE L'UCLAT ET DU CILAT..... | 22 |
| 3.2 EUROPOL..... | 23 |
| 4 LES ACTIONS DANS LE DOMAINE MILITAIRE DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ISLAMISTE | |
| 4.1 LES CONFLITS ASYMETRIQUES..... | 24 |
| 4.2 L' ACTION DES FORCES SPECIALES..... | 28 |

| | |
|---|-----------|
| 4.3 "LA PREMIERE STRATEGIE C'EST LE RENSEIGNEMENT" | 31 |
| 5 LES ACTIONS DANS LE DOMAINE FINANCIER DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ISLAMISTE | |
| 5.1 LA LUTTE CONTRE LES PARADIS FISCAUX | 35 |
| 5.2 L'UE RENFORCE SON ARSENAL JURIDIQUE CONTRE L'ARGENT SALE | 36 |
| 5.3 LE ROLE ACCRU DU GAFI | 36 |
| 5.4 RENFORCER LA COOPERATION INTERNATIONALE | 38 |
| 6 LES ACTIONS DANS LE DOMAINE POLITIQUE DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ISLAMISTE | |
| 6.1 REDUIRE L'ECART ENTRE LE NORD ET LE SUD | 40 |
| 6.2 "IL FAUT UNE NOUVELLE ARCHITECTURE A L'ONU" | 42 |
| 6.3 REGLER LE CONFLIT ISRAELO-PALESTINIEN, "ALLEGORIE DU MALAISE ARABE " | 43 |
| 6.4 DEVELOPPER LE DIALOGUE ENTRE LE MONDE ISLAMIQUE ET L'OCCIDENT | 45 |
| 6.4.1 enseigner l'islam à l'école | 46 |
| 6.4.2 des imams français | 47 |
| CONCLUSION | 48 |
| ANNEXES | 50 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 69 |
| TABLE DES MATIERES..... | 71 |